

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 25.00

Etranger 30.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. Gobelins 25-32

Directeur : Emile KAHN

Adresse Télégraphique :

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 216.26, PARIS

SOMMAIRE

ESPAGNE ET ALBANIE

Deux résolutions de la Ligue

LES PLEINS POUVOIRS *devant le Parlement*

Mathias MORHARDT

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

299

GEORGES FRIEDMANN
DE LA
SAINTE RUSSIE
A L'**U.R.S.S.**

Préface de Francis JOURDAIN

TROIS OPINIONS

Au livre de M. Georges Friedmann j'ai pris un particulier plaisir : souple, nuancé, vivant, à égale distance de l'apologie aveugle et de la critique dénigrante, inspiré sans doute par une sympathie très active pour l'U.R.S.S. et ses réalisations, mais dicté par un grand souci de constatation objective. C'est le livre d'un homme qui a le goût d'observer et le don de faire vivre.

LUCIEN FÉVRE,
Professeur au Collège de France.

Il y a devant une réalité une attitude vraiment digne et humaine qui s'impose : une attitude de connaissance. C'est celle qu'a adoptée Friedmann et c'est pourquoi son livre sert son objet qui est de dire ce qui est ou ce qui se fait et de le dire avec une minutie et un esprit de justice qui n'excluent nullement la chaleur du cœur.

Jean Cassou.

Si le livre de Friedmann retient et attache, c'est d'abord qu'il est sérieux, qu'il résulte d'un contact approfondi et prolongé avec la réalité soviétique, qu'il est exempt en même temps de tout pédantisme. L'auteur se fait sa claire volonté résolument terrestre et humaine ; remercions-le d'avoir donné si simplement et si sincèrement un témoignage d'une haute portée.

Jacques SOUSTELLE.

VIENT DE PARAÎTRE

COLLECTION « PROBLÈMES »

H. CHASSAGNE

COBLENCE

Des Français au service de l'Étranger

L'étude la plus complète qui ait été publiée jusqu'à ce jour sur cet aspect important de la Révolution française, et qui ne manque pas d'être d'une savoureuse actualité, au moment où l'on célèbre le 150^e anniversaire de 89.

21 Fr.

RAPPEL

SAINTE-JUST, par Pierre Derocles	42 fr.
LA NAISSANCE DE L'ARMÉE NATIONALE, par Jules Leverrier	48 fr.
VALMY, par Romain Rolland (édition pour la jeunesse)	45 fr.
HISTOIRE SOCIALISTE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par Jean Jaurès, 8 vol.	400 fr.

Editions Sociales Internationales

24, Rue Racine — PARIS

GROUPEMENT d'ACHAT CHARBONNIER

en faveur des ligueurs

TOUS COMBUSTIBLES

Conditions avantageuses aux Ligueurs qui voudront bien justifier de leur qualité en transmettant la commande à

M. GARCIN

8, rue Aug.-Lançon, Paris-13^e

Téléphone : Gobelins 06-40

Les sièges CONSTANT

3, boulevard Voltaire — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04
50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINE
GRAND CONFORT

Formes nouvelles depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligueurs
EXPOSITION UNIQUE
200 MODELES

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir
Catalogue
ATELIERS ET EXPOSITIONS **L. franco**
3, bd Voltaire, Paris-11^e, Tél. Roquette 10-04



TARIF DE PUBLICITE

La page de 188 lignes (25 x 16,5) divisible 850 fr.
La ligne en 7 (55 lettres ou signes) 6 fr.

Le Gérant : Guy ROCCA.



Imprimerie Centrale du Croissant (516 Nive)
19, rue du Croissant, Paris-9^e

ESPAGNE ET ALBANIE

Deux résolutions de la Ligue

I

Le Bureau du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme,

Informé du lâche abandon des 4.000 chefs républicains, militaires et intellectuels, qu'avait massés la Délégation internationale conduite par M. Forcinal, député de l'Eure, dans le port d'Alicante, et qu'il était facile de soustraire aux repréailles du général Franco ;

Constatant que le Gouvernement français avait promis de faire convoyer les cargos qu'avait envoyés le Comité international de coordination pour l'aide à l'Espagne républicaine afin d'opérer ce sauvetage, et que cette promesse n'a pas été tenue ;

Apprenant par la presse italienne (*Corriere della Sera*) « qu'Alicante s'est convertie, pour les rouges, en un piège gigantesque où se sont trouvées prises 14.000 personnes... parmi lesquelles il y avait près de 3.000 femmes et enfants, affamés, glacés, terrorisés », et que le général italien Gambara a obligés de se rendre « faute de quoi la division Littorio ouvrirait le feu et liquiderait les soldats qui restaient enfermés dans le port » ;

Elève la plus véhémement des protestations contre ce crime de lèse-humanité et demande aux gouvernements français et anglais de s'entremettre auprès du général Franco pour que fin soit mise aux massacres auxquels président ces légions italiennes que le gouvernement de Rome s'était formellement engagé à retirer de l'Espagne après la victoire des nationalistes.

(5 avril 1939.)

II

La Ligue des Droits de l'Homme renouvelle, après le coup de force de l'Italie, les constatations et les avertissements que depuis des années elle n'a cessé de multiplier.

Dès leur avènement elle a déclaré que le fascisme et le nazisme étaient le mensonge, la lâcheté, la persécution, la négation de tout sentiment humain, l'anéantissement de la civilisation, la guerre.

Elle n'a été dupe, ni de la sinistre comédie de la non-intervention, ni des accords contractés à Londres, à Munich, à Paris, par l'Angleterre et la France avec Rome et Berlin.

Elle savait que toutes les capitulations, loin d'assouvir les appétits des dictateurs, ne feraient que les aiguïser.

Et voici, en effet, après l'Ethiopie, l'Espagne, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, Memel, voici l'Albanie victime des bourreaux.

Crime d'autant plus exécrationnel qu'il atteint une toute petite nation, une nation amie de Rome, dont le roi d'Italie vient d'exalter la fidélité, et sur laquelle, le 6 et le 7 avril encore, l'Italie a solennellement déclaré à l'Angleterre n'avoir aucune visée.

Crime d'autant plus redoutable qu'il n'est qu'une étape de la marche des Etats totalitaires vers la mainmise sur les Balkans et le Proche-Orient, la maîtrise de la Méditerranée et l'agression contre l'Afrique du Nord.

La Ligue des Droits de l'Homme a affirmé et affirme que le seul moyen de barrer la route à la guerre généralisée est d'opposer à cette « politique des grands chemins » les forces unies de tous les peuples attachés à la paix.

Elle demande à ces peuples de mettre fin à leurs séniles hésitations, à leurs interminables négociations, à leurs puérides répugnances.

Elle demande aux Etats-Unis de prononcer enfin la parole libératrice qui, seule peut-être, est encore capable de sauvegarder la paix du monde.

(12 avril 1939.)

LIBRES OPINIONS

Les pleins pouvoirs devant le Parlement

Chambre des Députés

Séance du 18 Mars 1939

(Extraits)

Présidence de M. Édouard HERRIOT

M. Jammy Schmidt
Rapporteur

M. JAMMY SCHMIDT, *rapporteur général*. — Messieurs, le président du Conseil a déposé hier sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à accorder au gouvernement des pouvoirs spéciaux.

Ce projet ne comprend qu'un seul article. Je crois devoir en donner lecture à la Chambre :

« Le gouvernement est autorisé, jusqu'au 30 novembre 1939, à prendre, par décrets délibérés en Conseil des ministres, les mesures nécessaires à la défense du pays.

« Ces décrets seront soumis à la ratification des Chambres avant le 31 décembre 1939. »

Avant de statuer sur ce texte, la Commission des finances a voulu demander au gouvernement de lui préciser, dans toute la mesure du possible, comment il pensait user de l'autorisation qu'il sollicitait.

Elle a convoqué devant elle le président du Conseil et le ministre des Finances.

Le ministre des Finances nous a souligné les améliorations qui sont intervenues depuis quelques mois dans notre situation financière. Toutefois, il ne nous a pas caché qu'un problème difficile restait à résoudre. Si le retour des capitaux a facilité l'abaissement du taux de l'intérêt et a permis d'approvisionner la Trésorerie, les difficultés à surmonter commandent encore une grande sévérité dans notre gestion financière. Au surplus, si demain de nouvelles dépenses pour la défense nationale devaient être engagées, il importerait que leur financement fût assuré sans délai.

Parmi les mesures qui sont susceptibles d'être prises par le gouvernement, celles d'ordre militaire paraissent occuper une place principale. Le prési-

dent du Conseil a fait observer à votre Commission que, pour être efficaces, ces mesures éventuelles devraient être décidées et appliquées avec une extrême rapidité.

Sans doute, avant le vote du projet, le président du Conseil sera-t-il amené à vous en retracer le cadre. Je me bornerai à indiquer brièvement qu'elles pourraient comprendre l'accélération des fabrications d'armement, l'achat et la constitution de stocks de matières premières, l'augmentation de la durée du travail dans les entreprises travaillant directement ou indirectement pour la défense nationale, le renforcement des effectifs, des cadres, des unités qu'exigeraient les circonstances.

A diverses questions qui lui ont été posées par nos collègues de la Commission, le gouvernement a répondu en précisant qu'il n'avait nullement l'intention de demander aux Chambres de suspendre leurs travaux ; que le Parlement serait saisi du projet de budget ; enfin, le président du Conseil a manifesté sa résolution de ne point se servir des pouvoirs spéciaux qu'il nous réclame pour prendre, contrairement aux errements suivis pour les précédentes autorisations de pleins pouvoirs, des dispositions fragmentaires qui n'ont pour but que de régler des questions de détail d'ordre administratif.

Après avoir rendu hommage à la Commission des finances, qui a toujours examiné et approuvé sans aucune réduction les demandes de crédits dont elle a été saisie pour les besoins de la défense nationale, le président du Conseil a déclaré que seule l'autorisation qu'il nous demandait lui permettrait l'application de décisions à effet rapide dont le vote par les Chambres constituerait une procédure trop longue.

Estimant que les mesures que le gouvernement a l'intention de prendre sont plutôt d'ordre mili-

taire, M. Gouin a proposé à la Commission des finances de se dessaisir au profit d'autres Commissions du projet de loi. Cette question préalable fut écartée par 26 voix contre 17 et une abstention.

Par un scrutin identique, la Commission des finances a décidé le rejet, en bloc, des amendements qui lui étaient soumis par nos collègues socialistes et communistes.

Enfin, c'est par ce même nombre de voix que la Commission des finances a adopté le projet de loi qu'elle vous demande de bien vouloir voter. (*Applaudissements.*)

Intervention de M. Georges Monnet (Socialiste S.F.I.O.)

M. GEORGES MONNET. — Messieurs, les déclarations que M. le président du Conseil vous a faites hier, nous ont remplis de stupeur, d'inquiétude et je dirai même d'un profond malaise : c'est certainement ce sentiment qui a permis à la radio allemande de tirer de la séance d'hier cette conclusion que M. Daladier venait de remporter sa première victoire sur le parlementarisme.

Il est très grave que, dans ce débat, on puisse avoir le sentiment que le fonctionnement des institutions parlementaires elles-mêmes est dès à présent menacé par la proposition de M. le président du Conseil.

Quand vous avez pris la parole à cette tribune, monsieur le président du Conseil, déjà cinq orateurs, représentant les fractions les plus diverses de cette assemblée, y étaient montés pour adresser les plus vives critiques à votre gouvernement et, particulièrement, à la politique suivie depuis Munich par votre ministre des Affaires étrangères.

Tour à tour, ils s'étaient élevés contre le coup de force qu'Hitler vient d'accomplir en Europe centrale.

Ils l'avaient qualifié l'un des crimes les plus extraordinaires que l'histoire ait enregistrés à la fois contre le droit des gens et contre la parole donnée.

Or, vous êtes monté à cette tribune après eux et vous n'avez pas eu un seul mot pour déplorer ces événements, pour indiquer, comme l'a fait hier M. Chamberlain, que l'attitude du maître de l'Allemagne est vraiment stupéfiante et inqualifiable.

Vous n'avez pas eu un seul mot, comme M. Roosevelt, aux Etats-Unis, pour déclarer que vous n'acceptiez pas le fait accompli et que nous considérons tous que la liberté du peuple tchèque doit survivre au coup de force qui l'a placé dans une prison que nous voulons croire temporaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il nous a semblé, aux uns et aux autres, et, je le répète, la radio allemande s'en est fait l'écho, que vous aviez cherché à faire dévier le débat et que, ne voulant pas vous expliquer sur le problème de politique extérieure, ne voulant pas donner ici les raisons de vos hésitations, on peut même dire de la carence de la politique de M. Georges Bonnet, vous avez voulu chercher comme une sorte d'alibi et faire retomber sur

l'état dans lequel se trouve la France, du point de vue intérieur, ou sur les lenteurs que le Parlement pourrait montrer à soutenir vos initiatives, la responsabilité de votre politique.

Vous avez dit au groupe socialiste, d'une voix amère, que nous vous avions chassé, au lendemain du 21 août dernier, que c'était nous qui avions brisé avec vous. Vous avez parlé, d'une voix rude, de votre volonté d'aggraver ce qui, en effet, nous sépare.

Monsieur le président du Conseil, permettez à un homme qui, durant vingt mois, a siégé avec vous dans les Conseils du gouvernement et qui conserve un souvenir particulièrement heureux des relations cordiales qui l'ont uni à tous les ministres radicaux...

M. LÉON BLUM. — Très bien !

M. GEORGES MONNET. — ...qui siégeaient dans ces différents gouvernements, permettez-moi de vous dire que, vraiment, nous ne méritons pas que vous rejetiez sur nous la responsabilité de votre changement d'attitude. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Certes, nous n'avons pas toujours été d'accord, jadis. En 1933, des divergences nous avaient opposés. Mais, à partir du 6 février 1934, au moment où vous avez été l'objectif de la passion déchaînée de ceux qui aujourd'hui sont vos plus fermes soutiens (*Applaudissements à l'extrême gauche.*), avez-vous eu de plus fidèles défenseurs que nous ? (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.*)

N'avons-nous pas été unis, vous, chef du parti radical, votre parti tout entier, avec les autres partis de gauche, avec le parti communiste, avec les organisations ouvrières, pour entreprendre à travers le pays une campagne qui dressa l'opinion publique contre les entreprises qui pouvaient menacer la liberté ?

Nous avons réussi, grâce à notre cohésion, à faire ce rassemblement populaire qui a montré, en effet, à ceux qui croient chez nous les régimes républicains fragiles, qu'ils se trompent grandement.

Nous avons collaboré, après cela, à rédiger ensemble le programme de rassemblement populaire. Et ce programme, nous l'avons fait comme une opposition très nette à la politique que poursuivait alors M. Pierre Laval, à sa politique intérieure de réaction, de répression sociale, de déflation (*Interruptions à droite*) ; nous l'avons fait, sur le plan de la politique extérieure, en opposition formelle à la politique que poursuivait M. Pierre Laval si complaisante à l'égard d'un pays qui venait de déclencher un coup de force contre un autre pays couvert par la caution de la Société des Nations.

Nous étions d'accord, à ce moment-là, sur ce point :

Nous avons été d'accord aussi pour nous présenter devant les électeurs avec un programme commun. Les électeurs, lorsqu'ils ont voté pour nous, nous ont donné le mandat d'être fidèles à ce programme. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

Vous êtes devenus, vous et d'autres amis du parti radical, des collaborateurs empressés du président Léon Blum. Vous avez été le vice-président du Conseil. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Toutes les lois qui ont été votées alors, toutes les lois sociales en particulier, celles contre lesquelles une partie de votre majorité n'a cessé, dès le début, d'être déchaînée, vous en avez accepté le principe et vous en avez, comme ministre, contrôlé l'application. Vous étiez ministre de la Défense nationale. Si ces lois étaient dangereuses pour notre sécurité nationale, vous n'aviez pas, à ce moment-là, le droit de les accepter. Or, toutes ont été acceptées avec votre caution et, à l'époque, nous n'avons pas senti chez vous la moindre réticence. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. FRANÇOIS SAUDUBRAY. — Les circonstances ne sont plus les mêmes ! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. GEORGES MONNET. — Vous étiez ministre de la Défense nationale. Est-ce que, dans le gouvernement que présidait M. Léon Blum, aucun crédit vous a jamais été refusé ? Avez-vous senti la moindre résistance chez l'un d'entre nous à vous accorder tout ce que vous demandiez ?

Le président Léon Blum n'avait-il pas voulu que vous fussiez, en même temps que ministre de la Guerre, le ministre de la Défense nationale, c'est-à-dire celui qui avait la haute main sur l'aviation et la marine de guerre ?

Jamais l'on ne vous a discuté la répartition des crédits dans le cadre des ministères placés sous votre contrôle.

Je me souviens de certains Conseils de cabinet où notre ami M. Pierre Cot, présentant certaines propositions, se faisait quelque peu rabrouer par vous.

Je me souviens également, monsieur le président du Conseil, de cette séance du 8 septembre 1936 où vous avez demandé l'ouverture de crédits, d'ailleurs absolument nécessaires, pour répondre aux armements intensifiés du chancelier Hitler. En une seule fois, le Conseil des ministres vous a attribué des dizaines de milliards de crédits, répartis sur quatre ans. Si mes souvenirs sont exacts, la tranche de crédits accordés, pour l'armée seulement, s'est élevée à 14 milliards répartis sur quatre ans, dès 1937.

Je crois ne pas trahir la vérité en disant que, pour l'année 1937, c'est de 10 milliards de crédits supplémentaires dont vous avez disposé et, pour l'année 1938, de 11 milliards.

On ne peut donc, en présence des difficultés actuelles, laisser croire à l'opinion publique qu'il a pu y avoir des divergences entre nous. Ceux qui, jadis, nous confondaient solidairement, doivent nous trouver encore solidaires, du moins pour cette gestion passée où, effectivement, notre solidarité a été totale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette solidarité, je le répète, je m'en souviens avec émotion. Je me souviens avec émotion de cet appel qu'adressait Léon Blum, il y a tout juste un

an, cet appel à l'unité française qui, sur un certain nombre de travées de cette assemblée, s'est heurté à tant de scepticisme.

Eh bien ! vous, vous n'avez pas été sceptique. Devant votre groupe, vous êtes allé défendre la position de M. Léon Blum. Il y avait des hésitations chez certains de vos amis du groupe parlementaire radical ; vous les avez vaincues. Vous montriez à ce moment votre communion de pensée, totale aussi, avec nous, avec le président Léon Blum. Vous disiez qu'en face du danger croissant que courait notre pays, il était absolument indispensable que nous fissions cet effort d'unanimité, ce grand rassemblement national.

Vous le disiez même lorsqu'il s'agissait d'intégrer dans cette unanimité française le parti communiste. Vous employiez, devant votre propre groupe, cet argument qu'on ne pouvait tenir les communistes pour des citoyens de seconde zone, puisqu'aussi bien, comme ministre de la Guerre, si vous aviez un jour à mobiliser, vous n'auriez pas à distinguer d'après leur opinion politique entre ceux qui ont un livret militaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce matin, j'entendais M. Louis Marin déclarer qu'il était venu vous proposer un certain nombre de réalisations précises. Il a tenu à dire, et nous l'en avons approuvé, qu'alors il ne mêlait à son désir de collaborer avec vous à une intensification de notre protection nationale aucune considération politique. Il nous a dit qu'il vous avait présenté un cahier de revendications d'ordre strictement technique et que, ayant reçu votre accord sur ce point, il était absolument solidaire de vous.

Monsieur Louis Marin, l'an dernier, lorsque M. Léon Blum a lancé son appel à l'unanimité française, est-ce que ce sont des raisons strictement techniques qui vous ont empêché de lui accorder votre collaboration ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LOUIS MARIN. — Voulez-vous me permettre de vous répondre tout de suite ?

M. GEORGES MONNET. — Volontiers.

M. LOUIS MARIN. — D'abord, comme je l'ai dit à M. Léon Blum, il y avait une raison strictement technique.

Il me paraît tout à fait condamnable que, dans un gouvernement qui est fait pour agir, soient rassemblés des hommes d'opinions diamétralement opposées. Ce gouvernement serait condamné à ne rien faire. (*Très bien ! très bien ! à droite.*) Ses membres ne feraient que s'entredéchirer.

Si nous pouvons demander à l'opinion publique, à la Chambre même, de céder à des états d'unanimité nationale sur des points précis, quand il s'agit de gouverner, c'est-à-dire d'agir, il faut mettre le pouvoir entre les mains d'hommes qui pensent de même, ou à peu près. (*Applaudissements à droite.*)

C'est là une raison technique.

Il y en a une autre, qui est une raison de fait : on n'appelle jamais avec fruit ceux qui ont commis le mal à essayer de le réparer. (*Applaudisse-*

ments à droite et au centre. — Exclamations à l'extrême gauche.)

M. ALBERT PAULIN. — Vous serez cependant d'avis de les appeler quand il s'agira de mobiliser !

M. GEORGES MONNET. — Monsieur Louis Marin, j'ai sans doute fort mal exposé ce qui me semble pourtant une vérité évidente lorsque, dans la première partie de mon intervention, j'ai dit que ceux qui avaient fait le mal, selon vous, c'étaient non seulement les socialistes, mais les radicaux qui en avaient été absolument solidaires. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. LOUIS MARIN. — Vous ne m'avez pas bien entendu ce matin où vous avez eu quelque distraction. J'ai dit justement que si un journal s'était amusé à dresser une liste des attaques que j'ai lancées jadis contre M. Daladier, quand nous étions en désaccord, c'était une raison pour moi quand, aujourd'hui, nous sommes d'accord sur les questions de défense nationale, de le soutenir.

Le jour où M. Blum lui-même, par exemple, sera vraiment et totalement converti, nous pourrions réexaminer, peut-être la question. (Applaudissements et rires à droite et au centre.)

M. GEORGES MONNET. — De l'intervention de M. Louis Marin, que je m'excuse d'avoir provoquée, je retiens — ce que j'allais affirmer — que l'opposition de M. Marin à la formule proposée par M. Léon Blum était avant tout une opposition politique.

Vous nous reprochez, monsieur Marin, d'être ce que nous sommes et c'est parfaitement votre droit. Mais je ne pense pas que notre divergence était grande sur la politique extérieure que prétendait suivre le Gouvernement. En tout cas, à ce moment-là, il n'y avait aucune divergence entre M. Daladier et M. Léon Blum.

D'ailleurs, M. Daladier était encore ministre de la guerre du deuxième gouvernement de M. Léon Blum, qui s'est efforcé de resserrer nos alliances, en particulier d'obtenir de l'Angleterre l'affirmation de sa totale solidarité avec nous si nous devions être engagés, par la signature qui nous liait à la Tchécoslovaquie, à défendre cette nation, dès ce moment-là menacée, contre une agression hitlérienne. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Mais il y avait un homme qui a refusé aussi, et avec beaucoup de hauteur, la formule d'unanimité française : c'est M. Pierre-Etienne Flandin.

Chez lui, bien entendu, l'argument politique jouait aussi. Il n'a pas caché qu'il était entièrement hostile à l'idée d'entrer dans un gouvernement où figureraient des communistes.

Je pense même qu'il n'a pas donné l'impression d'un grand enthousiasme à entrer dans un gouvernement qui serait présidé par un socialiste.

M. PIERRE-ETIENNE FLANDIN. — Voulez-vous me permettre de vous répondre, monsieur Monnet ?

M. GEORGES MONNET. — Bien volontiers.

M. PIERRE-ETIENNE FLANDIN. — Je vous remercie.

J'ai toujours pensé, surtout dans des circonstances aussi graves que celles du mois de mars 1938, à l'occasion desquelles M. Léon Blum fit à la minorité cette proposition de collaboration et vint débattre avec nous la question, j'ai toujours pensé, dis-je, que l'on ne pouvait pas former un gouvernement avec des hommes qui s'étaient jusqu'alors combattus, à moins que n'intervint entre eux, sur un certain nombre de questions essentielles, un accord préalable.

M. Léon Blum se souviendra certainement qu'avant même qu'il vint à la réunion qui se tint à la salle Colbert, un certain nombre de nos amis étaient allés lui porter, non pas un questionnaire, mais un memorandum des questions qu'il nous paraissait nécessaire d'élucider avant qu'une réponse affirmative ou négative put être donnée.

Dans ce memorandum, figuraient des questions qui n'étaient inspirées par aucun sentiment d'opposition politique à des hommes ou à des partis, mais qui étaient fort précises. Elles se référaient à la politique extérieure et à la politique intérieure auxquelles on nous aurait demandé de nous associer soit comme membres du Gouvernement, soit comme membres de la même majorité parlementaire.

Vous me permettez de rappeler quelques-unes de ces questions et vous en mesurerez, ainsi que la Chambre, toute l'importance.

Nous demandions, en particulier, à M. Léon Blum des assurances formelles quant à la continuation de la politique de non-intervention en Espagne. Mes collègues s'en souviennent parfaitement.

M. RENÉ DOMMANGE. — C'est exact.

M. LOUIS MARIN. — Très bien ! Rappelons-nous le conseil de défense nationale du 15 mars 1938, sur lequel il nous faudra bien, un jour, des explications.

M. PIERRE-ETIENNE FLANDIN. — Nous n'avons pu obtenir les assurances que nous demandions. Je le dis à l'honneur de M. Léon Blum, car rien n'est plus détestable que de chercher à créer une sorte d'unanimité ou pseudo-unanimité sur une équivoque, ainsi que M. Louis Marin vient de le rappeler.

Une autre question qui, à ce moment-là a été débattue — vous le savez — et qui avait pour nous une importance considérable, était l'attitude que le gouvernement prendrait au sujet de l'établissement du contrôle des changes.

C'était toute la politique financière qui était en cause et vous savez que, précisément, à l'occasion de la formation du second gouvernement de M. Léon Blum, s'est institué ce débat capital sur les solutions proposées au problème financier et au problème de trésorerie.

J'ai pris moi-même part à ce débat dans cette Assemblée, qui a abouti, dans l'autre Assemblée, à la chute du gouvernement de M. Léon Blum.

Il y avait ainsi, entre M. Blum et nous-mêmes, un divorce complet, quant à la conception des solutions qui pouvaient être proposées aux graves problèmes posés dans la politique extérieure et intérieure.

Auriez-vous pensé qu'il eût été honnête, de notre part, de nous associer à une tentative qui, si elle nous avait réunis autour de la table d'un Conseil des ministres nous aurait fait constater le lendemain même de la formation du gouvernement éventuel d'unité nationale, des désaccords aussi fondamentaux, quant à la politique extérieure ou quant à la politique intérieure ?

Je ne le pense pas. J'estime que l'essence même du régime parlementaire est qu'une opposition joue son rôle, que la majorité joue également le sien, mais qu'il n'y a pas de raison pour essayer de faire abandonner à certains des idées qu'ils considèrent comme nécessaires au salut du pays et pour leur demander de se rallier à des solutions qu'ils considéreraient comme contraires à l'intérêt national.

Telles sont, brièvement résumées, les raisons de notre attitude au mois de mars 1938.

J'ajoute un dernier mot concernant nos collègues communistes. Nous n'avons pas, en effet, caché que la collaboration du parti communiste, soit au sein du gouvernement, soit dans la majorité parlementaire, ne nous paraissait pas possible. Certains d'entre nous en ont exprimé les raisons à maintes reprises, ici. Les statuts mêmes du parti communiste font que ce parti n'est pas indépendant, n'a pas sa liberté d'action en France, parce qu'il est lié à une internationale étrangère. (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche communiste.*)

M. LÉON BLUM. — Monsieur Monnet, voulez-vous me permettre une courte interruption ?

M. GEORGES MONNET. — Bien volontiers.

M. EDOUARD DALADIER, *président du Conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre.* Monsieur le président, je demande la parole, mais je ne désire la prendre que lorsque M. Monnet aura terminé son exposé.

M. LÉON BLUM. — Je demande à ajouter quelques mots aux déclarations que viennent de faire tour à tour MM. Louis Marin et Pierre-Etienne Flandin.

Je n'ai nullement l'intention d'entrer dans un débat rétrospectif. Nous le reprendrons quand il conviendra à la Chambre.

Je suis d'accord avec M. le président du Conseil, pour juger que le moment n'en est pas opportun...

M. LOUIS MARIN. — Nous sommes tous de cet avis.

M. LÉON BLUM. — ...mais peut-être la déclaration que je vais faire est-elle opportune. (*Interruptions à droite.*)

Personne ne peut dire que peut-être, dans un délai assez proche, nous ne retrouverons pas

dans une situation analogue à celle du mois de mars dernier.

Personne ne peut dire que d'autres hommes ne seront pas amenés à faire au Parlement des offres comme celles que j'ai faites, ce jour-là, à l'opposition.

Ce en quoi je me sépare de vous, monsieur Flandin, et ce en quoi je pense que la thèse que vous avez soutenue était imprudente, c'est que, selon moi, des conjonctions de cette nature, que les circonstances seront peut-être de nature à imposer, ne seraient pourtant jamais possibles si, au préalable, article par article, sur toutes les questions, même les plus importantes de la politique, on essayait d'obtenir un accord précis et préalable. Par cette méthode, jamais on n'aboutirait à des unions comme celles qui étaient nécessaires et qui seront peut-être encore nécessaires.

Elles reposent sur quelque chose qui ressemble, permettez-moi l'expression, à un acte de foi, elles reposent sur la conviction que dans certaines circonstances, en présence de certains problèmes, de certains dangers, le souci commun de l'intérêt national impose l'accord. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

A tort ou à raison, c'est ce que j'ai cru. Si je suis intervenu ainsi en quelques mots, ce n'est pas pour rétablir la vérité sur les événements passés, c'est avec le souci d'un avenir qui peut être proche de nous et pour ne pas laisser opposer une sorte de prescription théorique à des décisions qui peut-être demain s'imposeront à vous tous. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. GEORGES MONNET. — Ce qui, en tout cas, est certain, c'est qu'il existait, au mois de mars de l'année dernière, une divergence certaine entre les conceptions que nous avions et qu'avait M. Daladier sur la politique extérieure et celle qu'avait M. Pierre-Etienne Flandin.

Lorsque M. Daladier est allé à Londres dans les derniers jours du mois d'avril, il a voulu, lui aussi, resserrer notre entente avec l'Angleterre, pour que, si les événements que nous redoutons en Europe centrale se produisaient, la France, en cas de besoin, pût faire appel à la solidarité britannique.

Mais, dès cette époque, M. Pierre-Etienne Flandin, était d'une autre opinion. Dès cette époque, je pense qu'il était acquis à l'idée que nous n'éviterions pas que Hitler ne cherchât à exercer de plus en plus sa poussée en Europe centrale et orientale.

Au mois de septembre, M. Pierre-Etienne Flandin l'a dit nettement. Il l'a répété depuis.

Il indique que, pour lui, les événements qui se produisent en Europe centrale sont inéluctables et que la politique de la France doit tendre beaucoup plus à se replier sur elle-même, à penser à la force de son empire, à veiller que nous ayons une force intrinsèque qui nous mette à l'abri d'une attaque directe. Mais il n'apparaît pas que M. Flandin croie que nous ayons encore une politique active à mener dans l'Europe orientale.

Ce qui est grave, monsieur le Président du Conseil, c'est qu'il y a un an vous étiez d'accord avec nous, et qu'actuellement la protection assez préemptoire que M. Flandin vous accorde indique que vous êtes d'accord avec lui.

Qui a donc changé ? Est-ce vous ou est-ce nous ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est sur le terrain de la politique intérieure que le changement est, pour nous, le plus surprenant et le plus inquiétant.

Vous avez eu les pleins pouvoirs, au mois d'avril dernier. On n'a pas pu discerner dans l'application que vous en avez faite quel était, en réalité, le sens que vous vouliez donner à votre politique. Les décrets-lois que vous avez pris ont été nombreux. On ne peut pas dire qu'ils constituent une politique ni économique ni financière très déterminée.

Le 4 octobre 1938, vous avez, à nouveau, obtenu les pleins pouvoirs du Parlement. Pour quelle politique ? Vous ne vous en êtes pas expliqué, lorsque vous les avez demandés, exactement comme aujourd'hui.

Vous avez dit que c'était la gravité des circonstances qui vous imposait le devoir de disposer du blanc-seing que vous donnerait le Parlement, mais nous vous avons senti hésitant pendant de longues semaines.

Nous vous avons senti si hésitant que le jour où votre ministre des Finances est venu proposer à l'approbation du Conseil des ministres un certain programme de redressement financier, vous avez brusquement décidé d'en changer, d'envoyer M. Marchandeaun au ministère de la Justice et d'appeler M. Paul Reynaud à le remplacer aux finances.

Vous n'avez pas simplement changé de ministres, vous avez changé de système. Vous avez opté, ce jour-là, d'une façon très nette, pour la politique qu'ensemble nous avions combattue lors de nos combats M. Pierre Laval. Vous avez opté pour une politique de déflation, la politique qui oppose la mitrailleuse à la borne-fontaine... (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. BERNARD D'AILLIÈRES. — Ce n'est pas le moment de le lui reprocher.

M. GEORGES MONNET. — ... alors que j'avais eu le sentiment, monsieur le président du Conseil, que, jusqu'alors, nous étions d'accord pour déclarer que pour faire face aux charges militaires écrasantes, il fallait, avant tout, stimuler l'économie nationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Jadis, nous étions d'accord sur ces principes ; nous ne le sommes plus, de même que nous ne sommes plus d'accord sur la conception que nous avons de l'application des lois de 1936.

Vous avez dit que les nécessités de la défense nationale obligent à une révision de la loi de quarante heures.

Mais vous saviez fort bien que toutes les dérogations étaient prévues pour les travaux intéressants de la défense nationale.

Vous saviez qu'il ne dépendait que du Gouvernement d'agir pour une prolongation indéterminée

de la durée du travail. Vous aviez cette faculté d'agir. Vous avez voulu la renforcer par des décrets-lois, elle a été renforcée. Ces décrets-lois ont donné au ministre du travail la possibilité de prendre toutes les mesures d'adaptation nécessaires.

Alors, que nous demandez-vous de plus aujourd'hui ?

Que signifie cette aggravation dont vous nous avez parlé hier ? Je vous avoue que ce qui nous a le plus étonnés et remplis du plus profond malaise, c'est l'intonation même avec laquelle vous avez manifesté votre exigence.

Vous avez dit avec raison qu'il fallait que les démocraties fussent capables de se défendre contre les régimes totalitaires. Vous avez dit qu'il ne convenait pas que nos décisions fussent trop lentes, et que, par conséquent, au moment où déjà la réalisation devrait être obtenue, nous en soyons encore à la phase de la discussion.

Mais quand vous avez parlé de ces régimes totalitaires et de leurs moyens expéditifs, le son de votre voix semblait... (*Exclamations à droite et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Messieurs, si vous ne l'avez pas ressenti, M. de Kérellis, lui, l'a ressenti.

M. RENÉ DOMMANGE. — Il s'agit de la paix ou de la guerre et non pas des amertumes de votre parti. (*Applaudissements à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Votre intervention est misérable !

M. GEORGES MONNET. — M. de Kerillis, qui n'est pas animé par ces misérables querelles de partis auxquelles M. Dommange fait allusion, a été frappé comme nous-mêmes de ce ton qui lui faisait dire que déjà une sorte de halo de dictature nous entourait. (*Interruptions à droite.*)

L'attribution des pleins pouvoirs, monsieur le Président du Conseil, ce n'est pas nous qui en critiquerons le principe. Nous les avons réclamés nous-mêmes.

Mais vous êtes allé beaucoup plus loin encore que la demande de délégation de pouvoirs pour des objectifs limités.

Vous qui, dans les derniers mois qui viennent de s'écouler, avez malgré tout enregistré un échec rétentissant, vous qui avez vu disparaître d'une façon aussi cruelle les espoirs que vous manifestiez le 6 octobre, au lendemain de Munich, pensez-vous que nous puissions vous déléguer en toute tranquillité, en toute sécurité, des pouvoirs qui sont illimités quant à leur portée et qui, dans le temps, s'étendent jusqu'au 30 novembre ?

Nous pensons — c'est ce que mon ami M. Gouin disait tout à l'heure avec tant de force — qu'une délégation de pouvoirs doit être à la fois précise dans son objet et limitée dans le temps.

Nous pensons que, plus que jamais aujourd'hui, les pleins pouvoirs devraient avoir comme sanction la ratification obligatoire, par le Parlement, l'aute de ratification dans un temps déterminé, les décrets pris devraient devenir caducs,

Mais, monsieur le président du Conseil, une chose nous est actuellement particulièrement pénible à la pensée que vous pourriez obtenir les pleins pouvoirs. C'est que, précisément, la façon dont vous les avez demandés, semble rejoindre les campagnes destinées à discréditer le régime parlementaire lui-même.

M. CHARLES DES ISNARDS. — Il ne s'agit pas du régime parlementaire, il s'agit de la France ! (*Applaudissements à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. ELIE BLONCOURT. — Mais la France est une démocratie parlementaire.

M. GEORGES MONNET. — Lorsqu'on entend répéter que la Chambre, si elle vote les pleins pouvoirs sera, pour sa récompense, prorogée de deux ans (*Interruptions à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*), lorsque M. le Président du Conseil, consulté à la commission des finances sur ce point précis ne veut pas répondre, qu'il s'interdit par avance de faire de l'application des pleins pouvoirs une possibilité de reconduire le mandat législatif et de réformer le système électoral de la Chambre, ne contribue-t-il pas je le répète, à discréditer les institutions parlementaires elles-mêmes ?

M. FRANÇOIS BEAUDOIN. — Ou à les sauver ?

M. XAVIER VALLAT. — Vous pourrez démissionner.

M. GEORGES MONNET. — Je considère que ceux qui nous ont envoyés siéger ici pour quatre ans et qui peuvent justement regretter, comme certains d'entre vous le disent, qu'une Chambre élue sous le signe du front populaire ait maintenant comme majorité la plus active les battus des élections d'hier... (*Interruptions à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. PIERRE DIGNAC. — C'est la troisième fois.

M. XAVIER VALLAT. — C'est une loi politique découverte par M. Bergery.

M. GEORGES MONNET. — J'entends bien que c'est la réalité. Mais, précisément, nous sommes comptables de cette réalité vis-à-vis de nos électeurs et nous n'avons pas le droit de nous dérober deux ans de plus à leur jugement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. JEAN-LOUIS TIXIER-VIGNANCOUR. — Démissionnez !

M. GEORGES MONNET. — Nous devons les mettre en mesure de juger comment les événements se sont produits et quels en sont les responsables.

Mais M. le président du Conseil, dans la délégation des pleins pouvoirs qu'il demande, va encore plus loin que la possibilité d'une prolongation du mandat législatif, puisqu'il ne conteste pas que les pleins pouvoirs pourraient lui permettre de modifier le système électoral.

M. LOUIS AUBERT. — Il n'a jamais dit cela.

M. GEORGES MONNET. — Est-ce là vraiment le régime représentatif ?

N'avons-nous pas assez d'exemples de régimes où le chef du gouvernement a décrété quel était le régime sous lequel on ferait les élections ?

N'est-ce pas ainsi que M. Stoyadinovitch a consulté son peuple il y a quelque temps ?

Est-il possible que les députés puissent laisser au chef du Gouvernement dont les actes relèvent de leur contrôle la possibilité de déterminer le mode de renouvellement de leur mandat ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. XAVIER VALLAT. — Il y a un moyen très simple : prendre un texte socialiste, prendre le texte de la commission.

M. GEORGES MONNET. — Nous n'avons pas le sentiment, étant donné la façon dont cette demande de pleins pouvoirs est présentée, que nous puissions les accorder au Gouvernement.

Nous avons pourtant, la certitude qu'il faut que le Gouvernement puisse agir, et agir avec rapidité. Voici donc le contre-projet que le groupe parlementaire socialiste m'a demandé de défendre en son nom.

Pendant la guerre, le Parlement a siégé et soutenu les gouvernements de sa collaboration la plus active. Les décisions qui étaient à prendre n'étaient certes, pas moins graves que celles qui doivent intervenir aujourd'hui.

Le Parlement n'a pas été, pour cela, dessaisi de ses droits. Le 17 janvier 1917, il a adopté une procédure d'urgence qui lui permettait de se mettre à la disposition du Gouvernement pour tous les projets qui intéressaient la défense nationale pendant la guerre.

Nous vous proposons de reprendre cette mesure qui figure encore dans notre règlement, mais dont l'application est prévue pour le temps de guerre, pour un temps auquel, hélas ! nous sommes obligés de penser, tout en espérant ne pas le voir venir. Nous voudrions que la Chambre décidât immédiatement de mettre cette procédure à la disposition du Gouvernement pour tous les cas où il aurait à faire voter des mesures intéressant la défense nationale.

Ainsi, vous aurez vous-mêmes la possibilité d'aider l'action du Gouvernement qui sait bien que, sur les mesures intéressant la défense nationale, nous serons tous d'accord, M. Louis Marin comme nous-mêmes, pour lui donner tous les moyens propres à porter au plus haut point l'appareil défensif de notre pays.

Mais nous voulons être consultés, nous voulons avoir notre mot à dire et je supplie le Gouvernement de considérer que ce procédé est assez expéditif pour le satisfaire et qu'il a cette vertu d'être parfaitement conforme à l'exercice du régime démocratique.

On nous a souvent engagés à porter nos regards vers la grande démocratie anglo-saxonne. Est-il question, en Angleterre, de déléguer des pleins pouvoirs au Gouvernement ? N'y a-t-il pas dans ce pays un Parlement qui prétend continuer

à agir en pleine solidarité avec son gouvernement ?

M. ROBERT SCHUMAN. — Mais il est mieux discipliné que le nôtre.

M. GEORGES MONNET. — Ne sommes-nous pas capables en France, avec cette procédure accélérée, d'apporter à notre pays la preuve que notre démocratie n'est pas frappée de caducité, qu'au moment où un duel si terrible est engagé sur le plan international entre l'idéologie totalitaire et l'esprit démocratique, nous n'avons pas à copier les méthodes totalitaires pour sauver la démocratie ? (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Dans ce pays, vous le savez, messieurs, tous les citoyens sont prêts à accepter tous les sacrifices pour défendre l'intégrité de leur territoire ; mais, je vous en supplie, ne distinguez pas, comme on le faisait tout à l'heure sur certains bancs de cette Assemblée, entre la défense de l'intégrité de notre territoire et celle de nos institutions de liberté. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Les Français sont pareillement attachés aux unes et aux autres, je peux même dire qu'ils les confondent les unes et les autres. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Lorsque le pays a été en danger, il a toujours été sauvé par l'élan des masses populaires, ce même élan qui a sauvé les libertés lorsqu'elles ont été compromises. Le cœur des Français d'aujourd'hui n'est pas différent de celui des défenseurs de l'esprit républicain. Lorsque ceux qui défendaient la première République contre l'invasion de l'étranger se battaient sur le champ de bataille de Valmy, leur mot d'ordre était : « Vive la nation ! Vive la République ! » (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Sur ces bancs, MM. les députés se lèvent et acclament l'orateur, qui de retour à son banc reçoit les félicitations de ses amis.*)

Intervention de M. Edouard Daladier Président du Conseil

M. EDOUARD DALADIER, *président du Conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre.* — Messieurs, j'ai entendu avec quelque surprise le discours de l'honorable M. Georges Monnet. Je ne croyais pas qu'il fût l'heure de retracer une sorte d'histoire, d'ailleurs discutable, de notre politique intérieure.

C'est avec surprise aussi que je me suis entendu interpellé, non seulement sur mes intentions ou sur mes actes, mais même sur le son de ma voix. (*Sourires.*) C'est au moins une originalité.

Mais croyez-vous, messieurs, que ce soit l'heure d'engager de tels débats ? (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche.*)

Sur cette longue histoire — longue, du moins, à mon goût — de la politique intérieure récente, me sera-t-il seulement permis de faire observer que, dans tous les ministères dont j'ai fait par-

tie, j'ai toujours collaboré loyalement avec tous les hommes qui avaient la responsabilité du Gouvernement de la France sur leurs épaules ? Et me sera-t-il permis de même d'ajouter qu'à la tête de mon parti je n'ai d'autre pensée que de servir avec lui les intérêts solidaires de la République et de la patrie ?

Mais, messieurs, quand j'ai été appelé à mon tour à prendre ces responsabilités, quand je me suis tourné vers vous, quand je vous ai offert de collaborer avec moi dans le même esprit où j'avais collaboré avec vous pendant plus d'un an, quelle réponse m'avez-vous faite ?

Oui, c'est toujours le parti radical qui a tort, ou toujours le chef du parti radical.

Vous m'avez répondu, vous le savez bien, par un refus catégorique.

Mais il ne s'agit pas aujourd'hui de toutes ces querelles, de toutes ces polémiques. Il ne s'agit pas d'écrire un chapitre de l'histoire intérieure de la troisième République. Il s'agit de savoir si nous sommes déterminés à prendre les mesures nécessaires au salut et de la République et de la France. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Encore un mot, cependant.

Hier, j'étais venu à la séance pour déposer le plus tôt possible cette demande de pouvoirs exceptionnels dont je pense qu'aucun chef de gouvernement, à ma place, dans les heures présentes, ne pourrait se dispenser.

Je n'avais nullement l'intention de prendre part, à ce moment, au débat de politique extérieure. J'ai été retardé par l'évolution de la séance et, messieurs, qu'ai-je entendu ?

Vous parlez d'unité nationale, de rassemblement national.

Oh ! il n'y a, ni dans ma pensée, ni dans ma voix, rassurez-vous — du moins, je l'espère — aucune récrimination, aucune plainte.

Mais l'unité nationale, vous la faisiez d'abord en prononçant contre moi-même et contre le Gouvernement que je préside une condamnation brutale et catégorique qui n'était pas justifiée, monsieur Monnet.

Elle n'était pas justifiée parce que, vous qui êtes si bien informé, vous auriez dû savoir que le Gouvernement français avait protesté d'une façon ferme contre la politique de violence et de brutalité qui vient d'être suivie en Europe centrale. Vous deviez savoir, monsieur Georges Monnet, que la France ne reconnaissait pas le fait accompli.

M. PAUL LAMBIN. — Pourquoi ne pas l'avoir dit ici ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Et vous me reprochez, messieurs, car vous êtes vraiment des critiques sévères, de ne pas avoir exprimé à la tribune l'émotion personnelle que j'ai ressentie. Il fallait donc encore des mots, toujours des mots, n'est-ce pas ? (*Vifs applaudissements au centre,*

à droite et sur de nombreux bancs à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.)

M. GRUMBACH. — Allez dire cela à M. Chamberlain, qui n'a pas peur des mots.

M. ELIE BLONCOURT. — C'est la seule façon qu'on ait d'exprimer sa pensée.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous parlez de M. Chamberlain, que quelques-uns d'entre vous avaient accueilli par des sifflets ?

Vous parlez de la solidarité avec la Grande-Bretagne, nécessité vitale, en effet, pour la Grande-Bretagne, pour la France et pour le monde civilisé ?

Laissez-moi vous dire, sans contester les efforts accomplis par mes prédécesseurs, que j'ai peut-être contribué, pour ma part, si faible soit-elle, à ce que l'union se soit affermie entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et le gouvernement de la France pour défendre l'idéal qui unit ces deux grandes démocraties. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Faut-il encore des mots pour traduire tout cela ? Non, messieurs, ce n'est pas l'heure des mots ; ce n'est pas l'heure de ces paquets d'amendements, de sous-amendements. (*Vifs applaudissements au centre et à droite*), de tous ce jeux byzantins, car il y a peut-être, en effet, autre chose à faire.

Vous discutez les décrets-lois du passé, les formations ministérielles d'autrefois. Vous avez l'air ou, plutôt, vous avez non seulement « l'air et la chanson », mais vous dites, en propres termes, que je serais lié par des conditions que j'aurais acceptées de tels hommes ou de tels partis.

Monsieur Monnet, je n'ai jamais accepté et je n'accepterai jamais de conditions de personne, ni d'aucun parti politique quel qu'il soit. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je suis, à la tribune, aujourd'hui, le même homme qui était là le 10 avril de l'an dernier, lorsque j'ai parlé à toute la Chambre et au pays, et c'est le même langage que je tiens. Que les Français qui veulent me suivre sur la route hérissée d'obstacles où je suis engagé répondent à mon appel ! Que les autres n'y répondent point ! Moi, je continuerai ma route, quels que soient les événements. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Quelle joie, sur vos bancs, n'est-il pas vrai ? lorsque M. Marin, ce matin, est monté à la tribune avec un document ! Quel ravissement ! On allait exhumer un nouvel exemplaire du pacte de Bordeaux ! Bien que ce ne soient pas les radicaux qui aient conclu autrefois le pacte de Bordeaux.

Au centre. C'est M. Marcel Cachin !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Quel plaisir ! Quelle joie ! Quel ravissement, dans les circonstances actuelles !

M. Marin s'est borné à vous dire la vérité. Il m'avait apporté un certain nombre de propositions délibérées par des hommes de son parti. Ce

ne sont même pas des députés, d'ailleurs. Il y a parmi eux des chefs militaires, auxquels, aujourd'hui encore comme autrefois, je rends hommage. Ils appartiennent au cadre de réserve. Mais ils n'écrivent pas dans les journaux.

M. GEORGES MONNET. — Je n'ai fait aucune critique.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ils seraient prêts aujourd'hui, j'en suis sûr, à mettre au service de notre patrie tout ce qu'ils ont conservé de science, de courage et même d'héroïsme.

M. Marin est venu me dire : Nous pensons que vous feriez bien de vous inspirer de ces idées.

Je me suis trouvé d'accord avec M. Marin : voilà mon crime.

M. GEORGES MONNET. — Je ne l'ai pas déploré.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le jour où, de ce côté de la Chambre ou de tel autre, sans distinction de parti, quelqu'un, qui que ce soit, m'apportera, au service de la défense nationale, une initiative, une invention, une mesure, une méthode nouvelle, c'est de tout cœur que je le remercierai de la faire et que je m'emparerai de sa proposition. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Un autre reproche m'est fait : la formule des pleins pouvoirs est trop large, elle est trop vaste dans l'espace et dans le temps.

C'est le destin de toutes les formules de pleins pouvoirs. S'il s'agissait de déposer des projets de loi, il faudrait, en effet, suivre une méthode tout à fait différente. Mais c'est le seul moyen dont je dispose de faire face, de commencer à faire face, non pas dans huit jours, mais dans les quelques heures qui viennent — si vous voulez vous prononcer par oui ou par non, car c'est cela qui est digne d'une grande assemblée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) — à ce qui me paraît être une grande manœuvre stratégique.

Il est nécessaire d'y faire obstacle sans tarder et je suis résolu à y faire obstacle sans tarder, avec les moyens dont je dispose, qui sont autrement puissants que quelques-uns le disent, mais qu'il faut cependant accroître.

Mesures militaires, certes, d'abord, que je prendrai si ce projet est voté, et que je prendrai sans retard.

Ces mesures militaires, j'en ai esquissé quelques-unes à la commission des finances, que je remercie de m'avoir donné une adhésion aussi large et aussi généreuse. Je ne les retracerai pas aujourd'hui : vous comprenez très bien pourquoi.

Mesures économiques aussi, extrêmement importantes.

Je vous ai peut-être heurté. Je vais employer des tons de voix plus doux. (*Sourires.*)

Je regrette de ne pas avoir suivi hier l'exemple de l'orateur antique qui était toujours escorté à la tribune d'un joueur de flûte (*Rires*), qui l'invitait ainsi à user d'une voix agréable et autant que possible harmonieuse.

Je vais vous dire en toute simplicité que j'ai, en effet, l'intention de demander un supplément de travail à tous les Français.

Je ne crois pas que vous puissiez, quelle que soit votre volonté, quel que soit l'effort qui sera fait, équilibrer les résultats obtenus dans d'autres pays si vous ne recourez pas à des moyens beaucoup plus puissants, beaucoup plus durs que les moyens actuels.

Que voulez-vous ! Le temps de la république athénienne est déjà derrière nous. Il faudra recourir à des moyens extrêmement énergiques.

Je le dis sans aucune menace ni pour les organisations ouvrières, ni pour les représentants d'un parti politique quel qu'il soit.

J'espère, au contraire, que mon appel sera entendu par eux. Il sera peut-être plus et mieux entendu par eux, parce qu'ils sont plus près que nous, peut-être, du péril qui menace tous les Français. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Cela se traduit aussi par des mesures financières lourdes, graves.

Monsieur Monnet, vous ironisez sur la politique financière du Gouvernement. Je comprends très bien votre ironie ; elle n'est pas dépourvue de mérite, certes, et je l'apprécie comme il convient. Mais je la supporte avec facilité parce que, enfin, ce Gouvernement qui a tant de défauts, qui a commis tant de fautes, a tout de même fait rentrer plus de capitaux en France que n'en avait fait rentrer M. Poincaré pendant le même temps.

C'est un mérite qui revient, certes, pour la plus grande part, à mon ami M. Paul Reynaud. Je crois que la politique générale du Gouvernement l'a aidé. Et si, demain, nous avons à faire face à un péril extérieur grave, je préfère l'aborder avec une trésorerie à l'aise plutôt qu'avec une trésorerie en déficit. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Voilà, messieurs, l'essentiel de ce que je veux faire. Mais, je le répète — je parle très franchement à la Chambre, comme j'ai parlé, je crois, très franchement et très nettement à la commission des finances — je n'accepte aucune restriction, aucun amendement, aucune limitation...

M. GEORGES MONNET. — Même pour le Parlement ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ... Aucune limitation d'aucun ordre.

J'engage la vie du Gouvernement sur le texte que j'ai déposé, tel quel. Je n'y changerai rien, pas un mot, pas une virgule, parce que l'heure ne permet pas les discussions ni les changements. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Vous me dites que je fais une opération politique. Vous avez — permettez-moi le mot — insinué plus encore qu'affirmé que peut-être, au fond, ce Gouvernement voulait prolonger son existence en promettant aux élus du suffrage universel de transformer, soit le régime électoral, soit même la durée de leur mandat.

Monsieur Monnet, je ne suis pas sûr qu'à l'heure où nous sommes, un pays voisin de la France ait raison de procéder à des élections générales.

Je ne prends, sur ce point, monsieur Monnet, aucun engagement, ni pour, ni contre. Je dis qu'il est possible que les circonstances amènent un jour le Gouvernement, suivant les événements qui se produiront, à prendre ces mesures...

M. LÉON BLUM. — Les pouvoirs seront expirés, à ce moment-là.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ... Et, si c'est l'intérêt du pays qu'il les prenne, il les prendra.

Voilà, messieurs, quel est mon état d'esprit.

Je regrette certainement de n'avoir pu vous rassurer. Je crois d'ailleurs que vous étiez déterminés à ne point l'être.

Mais je répète que l'heure des discours me semble passée, qu'il ne saurait plus s'agir, aujourd'hui, de formules et de combinaisons ministérielles, que tout cela est singulièrement dépassé par les événements !

Il ne s'agit pas davantage de sacrifier les libertés républicaines à l'indépendance de la patrie.

Je crois que, dans le conflit présent, dans les circonstances internationales présentes, ce n'est pas une source de faiblesse mais une source de force pour la France que d'être, aux yeux de tous les peuples, quel que soit leur régime politique, le soldat de la liberté.

Je défendrai cette liberté comme je défendrai la patrie, parce qu'il m'est impossible de concevoir qu'elles puissent être séparées. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Messieurs, ma seule pensée, c'est que la France rassemble ses forces, toutes ses forces, qu'elle les accroisse, qu'elle les élargisse, qu'elle les agrandisse pour son propre salut, et qu'elle le fasse non seulement avec une froide résolution, mais, s'il se peut, avec enthousiasme, parce qu'elle porte en elle non seulement son propre salut, mais celui de tous les hommes et de tous les peuples qui, dans le monde, veulent à la fois la paix et la liberté. (*Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite. — Sur ces bancs, MM. les Députés se lèvent et applaudissent.*)

Intervention de M. P.-O. Lapie (Union Socialiste et Républicaine)

M. PIERRE-OLIVIER LAPIE. — Mes très brèves explications viendront à l'appui de ce qui a déjà été dit.

Mon amendement tend, en effet, à ajouter à l'article unique un troisième alinéa ainsi conçu :

« Sont exclues des pleins pouvoirs : 1° toutes mesures pouvant porter atteinte aux libertés publiques des citoyens français : droit de réunion, d'association, liberté de la presse, etc... »

« 2° Toutes mesures tendant à modifier par décret le mode de recrutement de la Chambre des députés et la durée du mandat législatif. »

D'une façon générale, ceux de mes collègues qui m'ont prié de parler en leur nom demandent au Gouvernement qui sollicite de nous un effort de conscience très grand, d'inscrire dans ces décrets...

« Ce que vous voudrez », me dit aimablement M. le Président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous vous trompez. Je n'ai rien dit de tel.

M. P.-O. LAPIE. — J'avais cru l'entendre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous entendez très mal !

M. P.-O. LAPIE. — J'en prenais acte. Je regrette, monsieur le Président du Conseil, d'avoir si mal interprété votre pensée. (*Interruptions à droite.*)

Comment ! On ne peut plus évoquer ici la liberté de réunion, la liberté de la presse et la liberté d'association, sans qu'aussitôt une partie de nos collègues déclare qu'il ne faut plus parler de tout cela, que ce temps est révolu. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Je vois pourtant, sur divers bancs de cette assemblée, des hommes que je considère, bien entendu, comme des adversaires politiques, mais dont j'honore souvent les vues si je ne partage pas leurs chimères, et je leur dis qu'aujourd'hui nos vues devraient être communes : ils devraient, non seulement honorer les miennes, mais les partager.

Comment ! Nous sommes membres d'une assemblée démocratique. Nous ne voudrions pas sauvegarder les libertés du Parlement et du peuple ? (*Interruptions à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'insiste donc, en mon nom et au nom de mes amis signataires de ces amendements, qui appartiennent les uns au parti radical, qui a une grande tradition libérale, les autres à l'union socialiste et républicaine ou à d'autres groupes, comme la gauche indépendante en particulier, et je demande à la Chambre de prendre en considération cet amendement, qui est dans la tradition républicaine et ne peut vous gêner, monsieur le Président du Conseil, si vraiment vous ne voulez pas faire autre chose que ce que vous dites. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. FABIEN ALBERTIN. — Pour permettre à la Chambre de se prononcer par un scrutin unique, je retire mon amendement et je me rallie à celui de M. Lapie.

M. FÉLIX GOUIN. — Nous reportons sur l'amendement de M. Lapie la demande de scrutin que nous avons déposée sur l'amendement de M. Albertin.

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi d'une de-

mande de scrutin sur l'amendement de M. Lapie.

La parole est à M. Parmentier, pour expliquer son vote.

M. ANDRÉ PARMENTIER. — Je comprends les sentiments de M. Lapie et je suis persuadé qu'ils sont partagés, au point de vue des grandes libertés républicaines, par l'unanimité de cette Chambre et que M. le Président du Conseil aura soin de les sauvegarder au cours de la période où il jouira des pleins pouvoirs.

Puisque j'ai la parole, je veux répondre à l'invitation que m'a adressée M. Léon Blum de citer un texte que je prétendais identique, ou à peu près, à celui qui nous est proposé et qu'il a l'intention de repousser.

Le Gouvernement sollicite l'autorisation de prendre par décrets, délibérés en conseil des ministres, les mesures nécessaires à la défense du pays.

M. LÉON BLUM. — Non, ce n'est pas exact. Ce n'est pas le texte.

M. ANDRÉ PARMENTIER. — Ce n'est pas votre texte que je lis en ce moment, monsieur Blum, c'est celui que M. Daladier nous propose d'adopter. Il est clair. Il est net : il s'agit des « mesures nécessaires à la défense du pays ».

Lorsque M. Léon Blum, le 5 avril 1938, signait avec le chef de l'Etat le projet sur lequel nous avons délibéré et qui a provoqué la chute de son gouvernement devant le Sénat, il demandait sans doute les pouvoirs nécessaires pour assurer la protection de l'encaisse de la Banque de France, pour redresser les finances, pour redresser l'économie nationale, mais il demandait aussi tous pouvoirs de prendre par décret — la délibération en conseil des ministres n'étant d'ailleurs pas prévue, mais ce n'est là qu'un détail — « les mesures qu'il jugerait indispensables » — l'adjectif a changé, mais le substantif est resté le même — « pour faire face » à quoi, messieurs ? « aux nécessités de la défense nationale ».

C'était exactement le même texte.

Je crois, monsieur Lapie, que vous feriez bien de ne pas insister. Il ne faut pas alourdir le texte de M. Léon Blum que l'on vous demande, aujourd'hui, d'adopter. (*Sourires et applaudissements à droite.*)

Intervention de M. Max Hymans (Union Socialiste et Républicaine)

M. LÉON BLUM. — Je demande à M. Hymans de vouloir bien me céder son tour de parole un instant, pour une brève réponse à M. Parmentier.

M. MAX HYMANS. — Très volontiers.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez été mis en cause. Vous avez droit à la parole.

La parole est à M. Léon Blum.

M. LÉON BLUM. — Je me borne à répondre à M. Parmentier que, dans le texte que nous avons déposé, « les nécessités de la défense nationale »

étaient, de toute évidence, des nécessités d'ordre financier. Les mesures visées étaient exposées et précisées limitativement, dans un exposé des motifs complet, et les pouvoirs exceptionnels étaient par nous demandés pour une durée qui n'excédait pas les limites de la session ordinaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. ANDRÉ LE TROQUER. — M. Parmentier le savait.

M. ANDRÉ PARMENTIER. — La liberté était la même pour vous que pour M. Daladier.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Hymans.

M. MAX HYMANS. — Au nom de trente députés appartenant au groupe de l'Union socialiste et républicaine, au groupe des indépendants de gauche, au groupe républicain radical et radical socialiste, députés dont j'ai les noms et que je puis énumérer si vous le désirez, je dois, messieurs, poser trois questions à M. le Président du Conseil et lire une déclaration élaborée en commun :

« Les députés soussignés sont disposés, comme ils l'accorderaient à tout gouvernement républicain, à vous accorder les pouvoirs nécessaires pour le développement de la défense nationale si, catégoriquement, vous dissipez leurs inquiétudes.

« Ils n'ignorent pas, en effet, que, dans le domaine militaire, la promptitude et le secret sont plus que jamais nécessaires, mais ils pensent que, sur le plan diplomatique, c'est la clarté et l'approbation du Parlement et du pays qui feront votre force.

« Ils pensent également que si rien ne peut interrompre la montée des périls, les plus sûres garanties que possède notre pays résident dans notre solidarité avec l'Angleterre et avec les Etats-Unis. La France trouverait-elle ces inappréciables concours si elle n'apparaissait pas aux yeux du monde — pour reprendre une de vos paroles, monsieur le Président du Conseil — comme « la dernière tranchée de la liberté » ? L'affirmation des libertés françaises est un des aspects essentiels de notre défense nationale. Les laisser prescrire, les considérer comme des faiblesses, serait porter atteinte à notre propre sécurité.

« C'est pourquoi, monsieur le Président du Conseil, les députés soussignés vous posent à nouveau une question au sujet des pleins pouvoirs. De votre réponse dépendra leur vote.

« 1° Prenez-vous l'engagement de ne pas porter atteinte aux libertés dont le Parlement a traditionnellement la garde : liberté de réunion, d'association, liberté de la presse ? S'il est nécessaire de les limiter et de les discipliner, c'est à la décision seule du Parlement que vous devez faire appel.

« 2° Prenez-vous l'engagement, conforme à la tradition des gouvernements républicains, de ne pas décider la prorogation des Chambres ? S'il

n'en était pas ainsi, le pays aurait le sentiment d'un odieux marchandage, et le régime parlementaire en sortirait pour toujours déshonoré. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

« 3° Prenez-vous l'engagement de limiter ces pleins pouvoirs aux mesures ainsi définies par vous-même :

« Accélération des fabrications, constitution des stocks de matières premières, complétés au besoin par des achats à l'étranger, priorité dans l'industrie privée pour les fabrications de défense nationale, augmentation de la durée du travail dans les industries de guerre, création d'une caisse d'outillage, alimentation de la trésorerie des industries de guerre, renforcement des effectifs des cadres et du matériel, modification à la loi sur l'organisation de la nation en temps de paix pour le temps de guerre. Vous unirez ainsi les prérogatives d'un Gouvernement qui veut agir vite. (*Interruptions à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*) avec le contrôle d'un Parlement qui ne veut pas abdiquer.

« En subordonnant un vote qui veut vous donner tous les pouvoirs nécessaires pour la défense nationale, à votre réponse sur chacun de ces trois points précis, les parlementaires républicains soussignés veulent montrer le sens qu'ils ont de la gravité de l'heure. Mais ils croient que le peuple français n'acceptera les nouveaux sacrifices qu'on lui demande que dans la mesure où il comprendra qu'ils sont destinés autant à la protection de leurs frontières qu'à la défense de leur liberté. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voix nombreuses à droite. — Les noms des signataires !

M. MAX HYMANS. — Vous me demandez les noms des signataires ?

A droite. — Oui ! Oui !

M. MAX HYMANS. — Il vaut mieux, en effet, que les noms figurent au *Journal Officiel*.

Ce sont : MM. Métayer, Réthoré, Bossoutrot, Crutel, Pierre Cot, Elbel, Mendès-France, Chateau, De Tessan, Margaine, Delattre, Isoré, Liautey...

M. ANDRÉ LIAUTEY. — Je demande la parole. (*Exclamations à droite.*)

M. MAX HYMANS. — ... Gout, Serre, Leroy, Delom-Sorbé, Renaitour, Ramadier, Forcinal, Brandon, Camus, Frossard, Lapie, Jonas, Triballet, Hymans, Lafaye, Fiori.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Liautey.

M. ANDRÉ LIAUTEY. — Messieurs, permettez-moi de préciser que c'est seulement à l'amendement de M. Lapie que j'ai donné ma signature. Je partage entièrement les préoccupations et les sentiments des signataires de la déclaration de M. Hymans, mais je crains que cette déclaration telle qu'elle est rédigée n'implique pour eux l'obligation de voter contre les pleins pouvoirs, lorsque M. le Président du Conseil aura répondu négati-

vement aux questions qui lui sont posées, comme il l'a déjà fait devant le groupe radical.

Or, j'ai la ferme intention de voter les pleins pouvoirs à la fin de ce débat, parce que jamais je n'ai refusé à un gouvernement la possibilité de prendre des mesures indispensables à la sécurité de la France. (*Applaudissements à droite.*)

Je souhaite cependant que les pouvoirs consentis pour assurer le salut du pays ne soient pas détournés de leur but et utilisés un jour pour des opérations de politique intérieure contraires aux libertés démocratiques.

Voilà pourquoi, tout en votant les pleins pouvoirs qui permettront au Gouvernement de faire face à toutes les exigences de la défense nationale, je voterai également l'amendement de M. Lapie, qui tend à exclure du domaine d'application des décrets-lois les mesures qui concernent les libertés publiques des citoyens français et le statut du Parlement.

Intervention de M. Edouard Daladier Président du Conseil

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, je désire faire une déclaration valable pour tous les amendements.

Je voudrais que l'on votât par priorité sur le texte déposé par le gouvernement, si, réglementairement, la chose est possible. Sinon, je n'insisterai pas.

En ce qui concerne l'amendement qui vient d'être mis en discussion, je fais simplement observer que je me suis déjà expliqué, hier, avec clarté, devant la commission des finances, où M. Hymans a voté contre le gouvernement. Il est donc naturel qu'il reprenne en séance son attitude devant la commission.

J'ai dit devant la commission, et je crois bien, devant la Chambre, aujourd'hui...

Sur divers bancs au centre et à droite. — Oui ! oui !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...que je n'accepterais aucune modification, ni addition, ni soustraction de quelque ordre que ce soit, au texte déposé par le gouvernement ; que je poserai la question de confiance contre tous les amendements, quels qu'ils fussent. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

En ce qui concerne un certain nombre de questions précises qui me sont posées aujourd'hui, elles m'ont été posées déjà la nuit dernière, à la commission des finances. Je ferai aujourd'hui la même réponse.

Ceux qui voteront contre les amendements qui sont présentés ne voteront pas pour cela, soit pour la prorogation des Chambres, soit pour telle ou telle des mesures qui sont visées par ces textes. Ils voteront pour garder au texte du gouvernement le sens exact qu'il a, et il ne peut pas en avoir d'autre : le sens de pleins pouvoirs, de pouvoirs exceptionnels.

Sur la prorogation des Chambres, puisque c'est

la question qui est évoquée avec une particulière véhémence, j'ai déclaré la nuit dernière, j'ai déclaré de ce banc, cet après-midi, et je répète, que je n'ai pris à ce sujet aucune décision d'aucun ordre. Cela dépendra uniquement des circonstances. Cela est subordonné aux circonstances qui peuvent se produire.

Je n'ai rien dit de plus, ni de moins.

C'est ce langage que j'ai tenu hier soir, que je reprends aujourd'hui.

Je conclus en déclarant à nouveau que je repousse tous les amendements, de quelque nature qu'ils soient, ceux qui seront présentés et dont je ne connais pas le texte, comme ceux qui sont en discussion. Contre tous les amendements, le gouvernement pose la question de confiance. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Intervention de M. Charles Vallin, (Parti Social Français)

M. CHARLES VALLIN. — Messieurs, à cette heure, nous ne nous sentons pas le droit de marchandier notre confiance au gouvernement de la France. Mais nous pensons et nous disons que l'on ne doit pas pouvoir supposer, au dehors, que le gouvernement a pu marchander la confiance de la Chambre, l'obtenir au prix d'une promesse qui tendrait à restreindre les droits du suffrage universel.

Il va de soi que si, par malheur, des événements irréparables venaient à se produire, il ne saurait être question de consulter le corps électoral. Mais le gouvernement a la volonté de défendre la paix et nous sommes sûrs qu'il en garde l'espoir.

Dans ces conditions, il nous paraît vraiment inadmissible de laisser hypothéquer dès maintenant les droits du suffrage universel. Nos mandats ne nous appartiennent pas.

M. LÉON BLUM. — Très bien !

M. CHARLES VALLIN. — Ils n'appartiennent pas au gouvernement.

La prorogation de la Chambre acceptée, même implicitement, même indirectement, par ceux qui en seraient bénéficiaires, serait justement considérée comme un véritable scandale. (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

Comme, cependant, après les déclarations de M. le président du Conseil, nous ne voulons pas, à l'heure actuelle, marchander... (*Interruptions à l'extrême-gauche.*)

Messieurs, à l'heure actuelle, il serait vraiment coupable de marchander au gouvernement de notre pays les pouvoirs qu'il nous demande pour assurer la défense nationale. C'est pourquoi nous voterons contre les amendements déposés. (*Applaudissements à droite.* — *Exclamations à l'extrême-gauche.*)

Résultats du scrutin sur l'amendement de M. Lapie :

Nombre de votants	583
Majorité absolue	292
Pour l'adoption	261
Contre	322

SENAT

Séance du 19 Mars 1939

(Extraits)

Présidence de M. Jules JEANNENEY

M. Abel Gardey
rapporteur

M. ABEL GARDEY, *rapporteur général de la commission des finances*. — Messieurs, votre commission des finances vous propose d'adopter le projet dont vous êtes saisis et dont l'article unique autorise le gouvernement, jusqu'au 30 novembre 1939, à prendre par décrets délibérés en Conseil des ministres les mesures nécessaires à la défense du pays. Ces décrets devront être soumis à la ratification des Chambres avant le 31 décembre 1939.

Brièvement, rappelons les éléments principaux de la situation générale à l'heure où ce projet nous est présenté.

La vie économique du pays enregistre des symptômes d'amélioration. Ils sont encore tenus sans doute. Mais plus que par leur importance propre, ils sont significatifs par les possibilités qu'ils attestent.

Du point de vue financier, nous avons une monnaie solidement gagée et un marché largement approvisionné par suite des rapatriements de capitaux. Toutefois, cette aisance momentanée ne doit pas faire oublier l'énormité des charges publiques et leur disproportion, qui serait mortelle, s'il n'y était quelque jour remédié, avec les ressources normales de la nation. (*Très bien !*)

Mais tandis que, dans le domaine intérieur, nous relevons une certaine stabilité et des indices favorables, nous constatons que le péril extérieur est chaque jour plus menaçant. Il domine toutes nos préoccupations. Il emportera nos décisions.

Le gouvernement considère, en raison des exigences et des dangers du moment, qu'il a besoin des pouvoirs les plus larges.

En face d'Etats qui, selon la parole de M. le président du Conseil, sont capables de prendre dans le secret les décisions les plus graves et de les appliquer en quelques instants, le gouvernement estime qu'il doit avoir également dans les circonstances présentes, les moyens d'agir avec toute la rapidité nécessaire.

M. le président du Conseil a indiqué devant votre commission quelques-unes des mesures qu'il envisage : accélération de la fabrication des armements, constitution de stocks de matériel com-

plétés par des achats à l'étranger, augmentation de la durée du travail dans les établissements intéressant la défense nationale, facilités accordées à la trésorerie des industries travaillant pour la défense nationale, renforcement des cadres de l'armée.

Sans doute, le gouvernement entend-il ne pas être limité par cette énumération. Aussi bien, les événements exceptionnels que nous vivons ne permettent-ils pas de définir à l'avance et d'une manière précise toutes les mesures qui peuvent s'imposer.

Mais remarquons que toutes les dispositions envisagées se rattachent étroitement à la défense nationale ; c'est là le sens véritable des pouvoirs qui nous sont demandés.

En vérité, le problème est placé sur le plan du salut public. Votre commission a pensé que, dans les circonstances actuelles, il était impossible de ne pas répondre à l'appel du gouvernement.

Certes, il ne nous a pas échappé que dans sa forme le projet accorde au gouvernement les pouvoirs les plus étendus. Mais notre garantie c'est que nous confions ces pouvoirs à des républicains, et que pour des républicains des pouvoirs exceptionnels comportent des limites naturelles.

Les principes de nos institutions ne sauraient être mis en cause. Celles-ci ont résisté à tous les orages. Si leur fonctionnement a prêté parfois à critique, c'est à la défaillance des hommes, aux déviations des mœurs publiques, à la gravité aussi des événements qu'il faut surtout l'imputer.

En particulier, vous avez remarqué que les pouvoirs exceptionnels expireront le 30 novembre. Ainsi, cette délégation n'exclut nullement le vote du budget par le Parlement, suivant la procédure normale.

Dans l'usage qui sera fait des pouvoirs spéciaux, quelques règles de sagesse s'imposeront d'elles-mêmes. Les décrets que le gouvernement prendra ne devront pas, comme nous l'avons malheureusement constaté en d'autres occasions, improviser des réformes, créer des emplois, offices et services, ni se départir de la plus stricte rigueur financière. En l'état de déficit de nos finances, aucune charge nouvelle ne peut être envisagée en

dehors des dépenses inéluctables de la défense nationale. Encore faudra-t-il tirer des sommes considérables qui y seront affectées le maximum de rendement, et sur elles exercer le contrôle le plus serré et le plus vigilant. Sur ces différents points, votre commission a recueilli l'adhésion du gouvernement.

Résumons-nous : l'objet du projet qui est essentiellement l'organisation de la défense du pays, aussi bien que l'esprit républicain qui doit animer les décisions prochaines tracent le cadre de l'action de demain.

Dans ce cadre, il appartient au gouvernement, suivant ses intentions fermement exprimées, de donner à toute l'œuvre qu'il conçoit le caractère éminent de salut public. Nous sommes à une heure également où s'imposent les mesures les plus novatrices, dont quelques-unes même sont susceptibles de déroger momentanément à certaines de nos conceptions et de nos habitudes.

Me permettez-vous, d'ailleurs, de rappeler que ces idées ont été défendues ici-même par votre commission, il y aura bientôt un an : « S'il faut, disais-je, pour traverser des crises aiguës et pour conjurer les périls extérieurs, accepter quelques atteintes à des principes qui nous sont chers, s'il faut se plier pendant un certain temps aux rigueurs d'une économie de guerre, le peuple de France aura le courage de s'y astreindre, mais ce sera pour le salut commun. »

Ce qu'il faut faire en ces jours, c'est poursuivre à la fois un redressement matériel et un redressement moral. A des peuples soulevés par une mystique brutale, nous devons opposer des consciences libres certes, mais fortes et résolues.

Le gouvernement doit chaque jour davantage éclairer les citoyens sur la gravité de la situation, les placer en face de leur devoir et de leurs responsabilités. Il est indispensable d'exiger de tous les Français, travailleurs intellectuels et manuels, patrons et ouvriers, un effort exceptionnel de labeur et de discipline, de remettre en honneur un certain nombre de notions morales fondamentales, aussi nécessaires à la grandeur des peuples qu'à la dignité des individus. (*Vifs applaudissements.*)

A maintes reprises, et dans des circonstances mémorables, notre pays a donné la mesure de sa ténacité, de sa vaillance, de sa force d'âme.

Aujourd'hui, toutes les nations qui ont foi dans la liberté tournent leurs regards vers la France. Elle ne démissionnera pas. Citoyens et gouvernants sauront, d'un seul cœur, faire bloc pour conjurer les périls qui menacent la paix et la sécurité de la patrie. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Intervention de M. Paul Fleurot (Union Socialiste et Républicaine)

M. PAUL FLEUROT. — Messieurs, pour expliquer les raisons qui l'amenaient à solliciter les pleins pouvoirs, M. le président du Conseil, dans son discours à la Chambre des députés, a indiqué la nécessité de prendre des mesures rapides, immé-

diates, sans aucune publicité qui pourrait nuire à la réussite des projets.

Il n'est pas douteux que les démocraties, lorsqu'il s'agit d'une période tragique, d'une période de tension comme celle que nous traversons, sont dans un état d'infériorité en face des pays de dictature. Dans une démocratie, ce qui est son honneur est en même temps sa faiblesse : je veux dire la libre discussion, le libre examen de tous les projets par les assemblées délibérantes. Avant de prendre des mesures importantes, il faut examiner, discuter devant le Parlement, voter ces mesures, ce qui entraîne forcément un retard plus ou moins considérable ; au contraire, dans les pays totalitaires, un homme seul commande ; il peut prendre des mesures immédiates sans consulter qui que ce soit et placer l'adversaire en face du fait accompli.

Sur ce point, sur la nécessité dans des heures d'inquiétude de permettre à un gouvernement démocratique d'agir avec rapidité, je suis d'accord avec M. le président du Conseil.

Plusieurs sénateurs, au centre. — Alors ?

M. PAUL FLEUROT. — Mais, messieurs, les pleins pouvoirs impliquent également la confiance.

Plusieurs sénateurs. — Il l'a.

Un sénateur à droite. — Il l'a ici.

M. PROVOST-DUMARCHAIS. — Il a celle de toute la France.

M. PAUL FLEUROT. — J'espère que mes collègues du Sénat voudront bien me permettre d'expliquer ma pensée et que, si même elle choque certains d'entre eux, ils me permettront d'aller jusqu'au bout. Dans une assemblée comme la nôtre, on sait écouter même des choses qui parfois déplaisent.

Un sénateur à gauche. — Cela dépend des circonstances.

M. PAUL FLEUROT. — Très franchement et sans détours, je tiens à déclarer que je suis prêt à voter les pleins pouvoirs, mais en faveur d'un autre gouvernement que celui qui est sur ces bancs... (*Mouvements divers.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je demande à mes collègues de laisser à l'orateur la liberté de s'exprimer : nous en avons tous le droit ici.

M. PAUL FLEUROT. — ...à un gouvernement qui serait choisi sur tous les bancs du Parlement et qui, par conséquent, pourrait faire facilement l'union de tous les Français.

Il ne s'agit pas ici d'une question où la politique de parti puisse entrer en cause. Dans les circonstances présentes, c'est seulement la conscience individuelle qui dirige les hommes. C'est ainsi que je me sens plus près de certains hommes que j'ai toujours considérés comme des adversaires, alors que j'ai des amis, des amis très chers, avec lesquels je suis en complet désaccord. (*Sourires sur quelques bancs.*)

Certes, nous avons entendu des paroles très nettes, un langage très énergique de M. le président du Conseil Edouard Daladier ; mais je me souviens que, dans d'autres circonstances, nous

avons entendu un langage aussi net, des paroles aussi énergiques, et que, notamment au mois de juillet dernier, dans un discours qu'il prononçait au banquet des sociétés provençale et languedocienne de Paris, M. le président Daladier déclarait que nos engagements solennels envers la Tchécoslovaquie « sont inéluctables et sacrés ». (*Murmures sur quelques bancs.*)

Et puis, un autre ministre, celui des Affaires étrangères, dans le discours qu'il prononçait le 4 septembre à l'inauguration du monument de la Pointe de Grave, s'écriait : « La France, en tout cas, restera fidèle aux pactes et aux traités qu'elle a conclus ; elle restera fidèle aux engagements pris. »

Que voulez-vous, messieurs, je suis devenu sceptique depuis que j'ai constaté que ces engagements « inéluctables » ont cependant été éludés et qu'une nation, qui était notre amie et notre alliée, a été d'abord mutilée et ensuite rayée de la carte du monde.

Messieurs, j'ai beaucoup connu ce peuple et cette nation, parce que, depuis un demi-siècle, des relations très étroites s'étaient établies entre Prague et Paris. Ces relations entre capitales, entre grandes villes, ne sont pas inutiles pour la consolidation de la paix. Très souvent, à côté de la diplomatie officielle qui n'est pas toujours très bien renseignée — et M. le ministre des Affaires étrangères en a eu un exemple il y a quelques jours, puisque ses agents diplomatiques n'ont pas pu l'avertir de ce qui allait se passer — il est utile d'avoir des contacts officieux et notamment les relations entre les grandes villes sont particulièrement bienfaisantes.

J'en dirai autant, d'ailleurs, de certains organismes comme l'Union interparlementaire, dont le groupe français est présidé avec tant de distinction par notre collègue M. Mario Roustan, comme également l'Union parlementaire du commerce, qui est présidée par notre ancien collègue M. Leredu.

Grâce à des contacts fréquents, les hommes apprennent à mieux se connaître et peuvent, par leur action individuelle dans leurs pays respectifs, contribuer à faire disparaître certains malentendus.

En ce qui me concerne, j'ai conservé des souvenirs inoubliables de mes séjours à Prague et en Bohême. (*Exclamations et interruptions au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je prie le Sénat de conserver, dans un tel débat, le calme et la sérénité qui sont de tradition parmi nous.

M. PAUL FLEUROT. — Je ne m'explique pas ces interruptions. Je me suis donné une mission et même si ma tâche est rendue difficile, je vous affirme, messieurs, que je la remplirai jusqu'au bout.

Il y a plus de trente ans, je faisais partie d'une délégation du bureau du Conseil municipal de Paris, qui se rendait à l'exposition de Prague. Je me souviens que depuis la frontière de Bohême même...

M. RENÉ HACHETTE. — Savez-vous dans quelles circonstances nous nous trouvons ?

M. PAUL FLEUROT. — Oui, mon cher collègue, je m'en rends compte aussi bien que vous.

Je m'étonne d'ailleurs que, tandis qu'à la Chambre, on peut discuter très longuement, ici, certains de nos collègues trouvent toujours que les discussions sont inutiles.

M. HENRI LAUDIER. — La Chambre, d'ailleurs, aurait mieux fait d'aller plus vite.

M. PAUL FLEUROT. — Je disais donc que, depuis la frontière de Bohême (*interruptions à droite*), je parle d'avant la guerre, partout, dans toutes les stations, même là où le train ne s'arrêtait pas, la population était massée. Les enfants des écoles avaient été amenés pour agiter des drapeaux tricolores et acclamer les envoyés de la France.

Quant à l'arrivée à Prague, elle fut inoubliable. Nous étions émus au delà de toute expression en entendant ces ovations, ces acclamations de tout un peuple, acclamations qui montaient, non pas vers nous, mais vers Paris et vers la France.

Je me souviens qu'un de nos anciens collègues, que certains ici ont connu, le docteur Navarre, qui fut président du Conseil municipal de Paris et député du treizième arrondissement — et le docteur Navarre n'était pas précisément un homme sentimental, ni même très sensible — plaisantait lorsque nous lui parlions de la façon dont les Français étaient reçus à Prague.

Lorsqu'il eut l'occasion lui-même de s'y rendre, il n'hésita pas à reconnaître que, pas plus que nous, il n'avait pu échapper à l'émotion et nous avoua qu'il avait eu les larmes aux yeux en constatant combien, dans ce pays, on aimait la France.

Ces sentiments pour notre pays remontent très loin dans l'histoire. Jadis, le vieux roi Jean de Bohême (*exclamations sur quelques bancs*) fut tué à la bataille de Crécy. Il était aveugle et il avait fait attacher son cheval entre ceux de deux de ses chevaliers, qui avaient comme mission de l'entraîner au cœur de la mêlée, où il trouva la mort.

Vous me permettez de rappeler également — on ne le rappellera jamais assez — qu'en 1871, lorsque Thiers fit sa tournée des capitales et qu'il constata, hélas ! l'isolement de la France, il n'y eut, en Europe, qu'une seule assemblée élue, la Diète de Bohême, qui protesta contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. (*Applaudissements.*)

Enfin, messieurs, a-t-on oublié l'armée tchécoslovaque qui combattit dans la grande guerre, a-t-on oublié ces régiments tchécoslovaques et tous ces soldats courageux dont beaucoup sont tombés pour la France ? Il y a quelqu'un ici qui serait qualifié pour apporter son témoignage, c'est notre distingué collègue M. André Barbier, président du conseil général des Vosges, maire de Darney, de cette commune où, en juin 1918, le président Poincaré remit à l'armée tchécoslovaque son premier drapeau et où, un peu plus tard, le président Masaryk vint passer en revue les troupes de la jeune république naissante.

Nous pouvons remercier M. André Barbier d'avoir organisé un comité pour ériger dans sa commune un monument commémoratif qui devait

être inauguré il y a quelque temps, qui ne le sera probablement jamais, mais qui cependant devra être pieusement conservé, car il pourra plus tard servir de lieu de pèlerinage à ceux qui ont connu, qui ont aimé la république tchécoslovaque, dont la déception fut atroce lorsqu'elle apprit qu'elle ne devait plus compter sur la France, tous ceux qui ont aimé cette noble nation qui n'a jamais compris, qui ne comprendra jamais qu'au mois de septembre ont ait pu parler d'illuminer à Paris, alors qu'on pleurait à Prague.

Messieurs, c'est avec une tristesse infinie que je pense à cette ville de Prague, si captivante, que je pense à mes amis de Bohême qui adoraient la France et qui, aujourd'hui, sont tous sous la lourde botte germanique ; demain, ils seront traqués, ils seront persécutés, comme l'ont été déjà les juifs et les catholiques allemands.

A ce sujet, vous me permettez, Monsieur le président du Conseil, de vous dire qu'il est quelquefois des silences pénibles. Certains d'entre nous regrettent que vous n'ayez pas trouvé les accents nécessaires pour saluer les victimes et flétrir les bourreaux. M. Chamberlain l'a fait d'une façon très nette, il y a quelques jours.

Déjà, lors des persécutions odieuses qui avaient été pratiquées en Allemagne au nom de je ne sais plus quelles doctrines racistes, de grandes voix se sont fait entendre de par le monde : le pape Pie XI, chef de la Chrétienté, le président Roosevelt, au nom des Etats-Unis d'Amérique, ici le président Jeanneney, puis notre collègue le président Alexandre Millerand... Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas, lui aussi, fait entendre sa voix, le gouvernement qui représente la France, la France de la Révolution, qui, la première, par la voix de l'abbé Grégoire, a proclamé que les hommes étaient égaux, quelles que soient leur religion, leur race ou la couleur de leur peau, cette France, enfin, qui, la première, a déclaré au monde entier que les juifs étaient des hommes comme les autres.

Messieurs, pouvait-on éviter ce qui s'est produit ? Pouvait-on espérer un autre résultat ? Je partage avec bien d'autres la conviction que l'Angleterre et la France, à Berchtesgaden, à Goldesberg, à Munich, se sont laissées impressionner par le bluff habituel du chancelier Hitler, par la mise en scène dans laquelle les Allemands sont passés maîtres...

...Munich a été interprété de beaucoup de façons. Je voudrais vous donner, non pas mon interprétation à moi, mais celle d'un universitaire qui se montre assez sévère pour les accords de Munich ; il s'agit d'un professeur de la faculté de droit qu'un certain nombre d'entre vous connaissent peut-être, M. Bernard Lavergne.

Voici ce qu'il écrivait :

« La paix dans la dignité », nous dit-on, quelle misérable hypocrisie ! La capitulation de Munich a été pour la France un coup presque aussi dur que la bataille de Sedan. » (*Vives protestations.*)

Ce n'est pas moi qui parle, c'est M. Bernard Lavergne. (*Exclamations.*)

« La défaite de Napoléon III nous a ravi la

puissance, mais non l'honneur. Munich nous a laissés plus de puissance, mais moins d'honneur que Sedan. » (*Murmures et protestations.*)

Un sénateur au centre. — C'est inadmissible !

M. PAUL FLEUROT. — Messieurs, il faut avouer que nous vivons dans une période où, vraiment, on se croit revenu à l'époque des grands dévastateurs, d'Attila, de Gengis Khan (*murmures*), où tous les sentiments qu'on nous avait appris à respecter, la loyauté, le respect de la parole donnée, la justice, tout cela doit s'effacer et disparaître devant la force brutale.

Depuis des années, on est effrayé, on a le droit d'être effrayé par la pusillanimité des démocraties en face de l'insolence des dictatures.

Si les démocraties continuent, elles disparaîtront les unes après les autres. Car il ne suffit pas de se barricader chez soi, derrière ses frontières, et d'attendre que l'adversaire ait choisi son heure. Il est grand temps de changer de politique.

Ce qui est nécessaire à toutes les démocraties, c'est une politique nouvelle, une politique d'énergie farouche, indispensable pour tenir tête aux grands fauves qui sont actuellement déchainés dans la jungle européenne et qui n'ont d'autres méthodes que la brutalité et la fourberie.

Pour faire cette politique, certains hommes de votre équipe, monsieur le président du conseil, ne sont pas ou plutôt ne sont plus qualifiés. (*Mouvements.*)

Monsieur le président du conseil, vous ne me connaissez pas beaucoup, car j'ai siégé pendant trente ans dans des assemblées beaucoup plus modestes, dans lesquelles on apercevait de loin les étoiles qui brillaient au firmament politique. Cependant, je vous prie de croire que mes sentiments pour vous ont été toujours beaucoup plus près de la sympathie que de l'hostilité.

Au lendemain du 6 février 1934, j'ai souvent rompu des lances dans des réunions publiques pour prendre votre défense, parce que j'estimais que vous étiez victime d'une injustice et qu'il était souverainement injuste de vous rendre responsable de certains événements douloureux.

Depuis, nous avons vécu ensemble certaines journées de la politique contemporaine. J'étais avec vous au Palais de la Mutualité où a été constituée l'alliance entre tous les partis de gauche, cette alliance d'où est sorti le front populaire.

Je me souviens très bien d'avoir entendu, à cette réunion, parler les uns après les autres M. Léon Blum au nom du parti socialiste, M. Maurice Thorez, au nom du parti communiste, et le président Edouard Daladier au nom du parti radical.

J'étais avec vous également, monsieur le président du conseil, dans cette journée du 14 juillet 1935, où nous avons été ensemble, depuis la place de la Bastille jusqu'à la place de la Nation et au cours de Vincennes. Vous étiez au premier rang de la manifestation, comme il convient à un chef. J'étais, moi, beaucoup plus modestement, au troisième ou au quatrième rang. Mais je vous ai suivi jusqu'au bout, je vous prie de le croire.

Puis vous êtes devenu, après la victoire du front populaire, un des principaux ministres inves-

tis de sa confiance. On me permettra, messieurs, de faire remarquer combien il est illogique, non pas en ce qui concerne l'attitude de M. le président du conseil, mais en ce qui concerne l'attitude de sa nouvelle majorité (*Exclamations ironiques à droite*), d'opposer son action d'aujourd'hui à l'action des ministères de front populaire, puisqu'en réalité M. le président Edouard Daladier a fait partie de tous les gouvernements de front populaire sans exception. Il était vice-président du conseil dans le ministère de M. Léon Blum, et il faut bien reconnaître que dans toutes les mesures qui ont été prises, y compris la loi de quarante heures, il a sa part de responsabilité.

M. LE GÉNÉRAL STUHL. — Mais il a amené l'armée au point où elle est, et c'est pourquoi je le félicite.

M. LE GÉNÉRAL HIRSCHAUER. — Il ne s'agit pas d'hier ; il s'agit de demain.

M. PAUL FLEUROT. — Monsieur le président du conseil, au lendemain des accords de Munich, vous avez bénéficié d'une popularité indiscutable, qui résultait d'un réflexe populaire, de l'instinct de conservation d'un peuple qui s'était vu au bord de l'abîme.

Cette journée du 30 septembre, qui n'a pas été très glorieuse, vous le savez tous, pour la République française, fut l'occasion pour vous d'un triomphe personnel.

Vous êtes historien, monsieur le président du conseil, vous savez ce que peuvent durer certaines popularités. (*Exclamations à droite et au centre.*) Un de vos lointains prédécesseurs au ministère de la guerre a connu une énorme popularité.

Le général Boulanger... (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs.*)

Voix nombreuses. — Aux voix ! aux voix !

M. PAUL FLEUROT. — Le général Boulanger a été, pendant assez longtemps, l'homme le plus populaire de France. Quelques années après, que restait-il de cette popularité ? Absolument rien. (*Nouvelles exclamations.*)

M. EUGÈNE MILLIÈS-LACROIX. — Parce qu'il n'avait rien dans le ventre !

M. JAMES HENNESSY. — Et il est allé se tuer dans un cimetière !

M. PAUL FLEUROT. — Messieurs, je vous l'ai dit tout à l'heure, aux heures tragiques que nous vivons, je serais prêt à voter les pleins pouvoirs...

M. JAMES HENNESSY. — A vous-même ! (*Rires.*)

M. PAUL FLEUROT. — Monsieur Hennessy, je vous en prie...

M. JAMES HENNESSY. — A qui voulez-vous les donner ?

M. PAUL FLEUROT. — A vous, si vous voulez.

M. JAMES HENNESSY. — Je n'ai pas la prétention de les demander.

M. PAUL FLEUROT. — Les pleins pouvoirs, je serais prêt à les donner à une équipe gouvernementale nouvelle, qui comprendrait des hommes de droite et des hommes de gauche, sans en exclure personne. (*Exclamations à droite et au centre.* —

Applaudissements à l'extrême gauche), mais je déclare qu'il ne m'est pas possible de les voter à un Gouvernement dont la politique a diminué le prestige...

Un sénateur à droite. — Du front populaire !

M. PAUL FLEUROT. — ...La dignité et la sécurité de la France. (*Exclamations et protestations à droite et au centre.* — *Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Intervention de M. Alexandre Bachelet (Socialiste S.F.I.O.)

M. ALEXANDRE BACHELET. — Messieurs, je n'ai que de brèves observations à faire. Je demande la permission de parler de ma place.

Le Gouvernement demande au Parlement de lui accorder des pouvoirs spéciaux, pour ne pas dire les pleins pouvoirs. Nous comprenons fort bien, mon parti et moi, la nécessité de ces pouvoirs spéciaux. Nous traversons une crise grave ; nous connaissons une situation qui demain peut devenir tragique et angoissante, car le nombre de divisions armées que la France et l'Angleterre pourraient opposer à celles de l'Allemagne et de l'Italie ne dépasseraient pas la proportion de un à trois. Je ne veux pas m'étendre sur ce point... (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. PROVOST-DUMARCHAIS. — Il faut y insister au contraire !

M. ALEXANDRE BACHELET. — Est-ce que le fait n'est pas exact, messieurs ? (*Marques d'assentiment.*)

Alors, nous sommes d'accord sur le danger qui nous menacerait s'il arrivait prochainement qu'un conflit armé éclate et que nous ne puissions espérer une diversion vers l'Est. Et dans ces conditions je comprends très bien que le ministère actuel demande des pouvoirs exceptionnels pour parer à une situation exceptionnelle.

Je ferai toutefois une réserve. Les pouvoirs que demande le Gouvernement sont peut-être un peu trop étendus. S'il était nécessaire, à mon sens, que le Gouvernement demande l'extension de ses pouvoirs en matière militaire, financière, et même sociale, — bien qu'à cet égard les décrets récents permettent au Gouvernement de prolonger la durée du travail dans les usines jusqu'à la limite extrême — je pense qu'il aurait dû ne pas demander une extension de pouvoirs en matière politique. Les pouvoirs que vous allez lui octroyer lui permettraient de prendre des mesures qui seraient celles d'un dictateur dans toute occasion.

C'est un simple regret que j'exprime, car je ne suis pas loin de partager la pensée de M. Abel Gardey qui disait tout à l'heure qu'il se sentait rassuré parce qu'il savait avoir affaire à des républicains. Je connais le passé politique des hommes qui sont au Gouvernement. Ils ont été pour la plupart élus dans la formation connue sous le nom de front populaire. Je veux croire que les institutions républicaines n'ont rien à craindre d'eux, même après l'octroi des pouvoirs étendus qu'ils demandent. (*Très bien ! très bien ! au centre.*)

Mais ceci dit, qu'il me soit permis de regretter qu'avant de demander au Parlement ces pouvoirs spéciaux le chef du Gouvernement n'ait pas songé à une autre mesure qui les aurait rendus plus efficaces encore et que les événements semblent imposer.

Il y a un an environ, au mois de mars 1938, le chef du Gouvernement d'alors, M. Léon Blum... (*Mouvement.*)

Je ne crois rien dire qui puisse offenser aucun de nos collègues. (*Parlez ! Parlez !*)

Il y a un an environ, le chef du Gouvernement, M. Léon Blum avait senti, lui aussi, par une sorte de prescience, la nécessité de parer aux dangers extérieurs qui nous menaçaient déjà. Qu'a-t-il fait ? Il a fait appel à tous les partis. Il a voulu élargir sa majorité.

Sa proposition fut malheureusement repoussée par ses adversaires et ce fut regrettable à mon avis. En cas de crise extérieure grave, l'union des partis s'impose. C'est ce qu'on a fait en 1914, quand on a appelé Jules Guesde, quand on a appelé Sembat, quand on a appelé des hommes de tous les partis au Gouvernement pour parer au danger national qui nous menaçait.

Ce que je reproche au Gouvernement actuel, ce n'est pas de demander des pleins pouvoirs, c'est de les demander seul, c'est de ne pas faire appel à tous les partis français qui comprennent comme lui le danger et qui sentent la nécessité de cette union.

Est-ce qu'il est trop tard pour la faire ?

Est-ce que, si demain le danger devient plus pressant, vous vous contenterez de n'avoir avec vous que la moitié du pays en laissant de côté l'autre moitié ? (*Exclamations et interruptions à droite.*)

M. GUÉRIN. — Nous ne demandons qu'à servir. Nous ne demandons pas de places !

M. ALEXANDRE BACHELET. — Nous non plus, nous ne demandons pas de places. (*Mouvements divers.*) Pensez-vous vraiment, messieurs, que ce que je demande maintenant ce sont des places dans un gouvernement ? Ce qui domine la situation est bien supérieur à tout cela. Ce que nous voulons c'est l'union complète de tous les Français devant le danger commun. (*Applaudissements sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

M. LE GÉNÉRAL STUHL. — Seuls des hommes de gauche demandent des places !

Intervention de M. Joseph Caillaux Président de la Commission des Finances

M. JOSEPH CAILLAUX, *président de la Commission des finances.* — Messieurs, je ne vous parlerai ni du lointain passé, ni du passé d'hier, mais seulement du présent.

Je viens à cette tribune remplir un double devoir, d'abord, comme président de la Commission des finances, puis comme président de la sous-commission de contrôle de la défense nationale. J'aurai l'occasion de rappeler au Gouvernement et au Sénat que les ministres ne font actuellement que

demander ce qui leur a été suggéré, que suivre des directives qui leur ont été tracées il y a quelques mois lors de la réunion commune des trois commissions.

M. HENRY BÉRENGER. — Très bien !

M. JOSEPH CAILLAUX, *président de la Commission des finances.* — Je veux, en premier lieu, résumer pour le Sénat les déclarations qu'a faites M. le président du Conseil devant la Commission des finances, en lui demandant si je reproduis exactement ou, mieux, si j'interprète fidèlement sa pensée.

Il n'y a aucun rapport entre les décrets-lois prévus par le projet actuellement soumis à nos délibérations, et ceux qui sont intervenus naguère, n'est-il pas vrai, monsieur le président du Conseil ?

Pas d'augmentation de dépenses en perspective — dépenses civiles s'entend...

M. EDOUARD DALADIER, *président du Conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre.* — Certainement !

M. JOSEPH CAILLAUX, *président de la Commission des finances.* — ...pas de théories de chefs de bureau présentant aux différents ministres des projets admirables, d'ailleurs mal rédigés et qui le seraient bien mieux s'ils avaient passé devant nos commissions. (*Très bien !*), projets qui constituent peu à peu un véritable code administratif, à telle enseigne que, dans quelques années, le Gouvernement sera peut-être obligé de prendre un décret-loi pour abroger tous les décrets-lois précédents. (*Applaudissements.*)

Si, en tout cas, il paraît nécessaire à l'avenir de recourir à une telle procédure, il faudra — et je crois que c'est l'avis unanime de la Commission des finances — l'assortir de garanties.

Ce seront des précautions sages, mais la question qui nous préoccupe aujourd'hui est d'un autre ordre.

L'essentiel, aujourd'hui, c'est la défense nationale. Dans ce domaine, tout le monde est d'accord que la voie dans laquelle vous vous engagez vous a été tracée, ainsi que je l'ai déjà indiqué lors de la réunion des trois commissions. Il me suffira, à cet égard, de citer quelques-unes des conclusions qui y ont été adoptées :

« L'assemblée des trois Commissions affirme sa confiance absolue dans la puissance de nos forces armées... Elle enregistre avec satisfaction les efforts accomplis par le Gouvernement et lui fait confiance pour réaliser toutes mesures propres à renforcer sans délai nos capacités de fabrication et nos armements, même par des mesures exceptionnelles. » (*Très bien !*)

Dès ce moment, dès le mois de février, elle envisageait donc qu'il pourrait être indispensable de prendre ces mesures exceptionnelles pour lesquelles vous demandez les pleins pouvoirs.

Je n'insisterai pas davantage. Rien ne m'engage à entamer une discussion que vous poursuivrez, si vous le jugez à propos, monsieur le président du Conseil, avec ceux de mes éminents collègues qui m'ont précédé à la tribune. (*Sourires.*)

Ces mesures exceptionnelles, l'heure est venue de les prendre.

Vous les prendrez, n'est-il pas vrai, messieurs les ministres ? non pas contre une ou plusieurs puissances : la République ne menace personne, et l'homme qui est à cette tribune a, au cours d'une vie tourmentée, donné des preuves assez éclatantes de son indéfectible attachement à la grande cause de la paix pour avoir le droit de le proclamer. Ce qui guidera votre action, c'est le sentiment, que nous partageons tous, que la France ne saurait s'accommoder d'une paix impliquant le sacrifice de l'honneur du pays. (*Vifs applaudissements.*)

Goethe, le grand penseur allemand, a dit : « Celui-là seul mérite la liberté, comme la vie, qui doit chaque jour la conquérir ». Il n'y a rien de plus vrai et de plus beau que cette pensée échappée à l'auteur de *Faust* ; il y a quelque intérêt à la rappeler.

Pour garder la liberté — ce qui est souvent plus difficile que de la conquérir — pour suivre le conseil de Goethe, nous ferons confiance au Gouvernement, auquel nous délivrerons simplement l'axiome romain : *Caveant consules ne quid detrimenti respublica capiat*, c'est-à-dire en bon français : « Que les consuls prennent garde que la République ne souffre pas l'ombre d'un dommage. » (*Vifs applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du Conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre.

(*En montant à la tribune, M. le président du Conseil est salué par de vifs applaudissements.*)

Intervention de M. Edouard Daladier Président du Conseil

M. EDOUARD DALADIER, *président du Conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre.* — Messieurs, après les discours qui ont été prononcés, notamment après celui, très beau, de M. Gardes et les si nobles et fortes paroles de M. le président Caillaux, je n'ai nullement l'intention de retenir l'attention du Sénat. Aussi bien, je pense que la Haute Assemblée sera d'accord avec le Gouvernement pour dire que, dans les circonstances présentes, il doit s'agir beaucoup moins de paroles que d'action. (*Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements.*)

Nous sommes, en effet, — il faut dire la vérité au pays — devant une situation très grave, qui pourrait rapidement devenir une situation dramatique. Notre devoir est d'y faire face avec résolution, avec énergie, avec courage.

Tout à l'heure, j'entendais un orateur critiquer l'attitude que le Gouvernement avait eue au mois de septembre dernier, ainsi que les accords qu'il avait conclus à Munich. Messieurs, je m'excuse de ne point faire de *mea culpa*, pas plus à la tribune du Sénat, que je n'ai eu à en faire à celle de la Chambre. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements.*)

Je ferai observer à ceux qui critiquent, qui, quelquefois, se laissent emporter par une ardeur cer-

tes généreuse, qu'en septembre, la France est le seul pays qui ait mobilisé plus d'un million d'hommes, qui eussent été suivis d'autres millions d'hommes si le coup de force s'était produit. Mais lorsque, à la suite des enquêtes menées en Tchécoslovaquie, les hommes amis d'un Etat voisin ont porté dans leur nation et devant les autres pays ce témoignage que la coexistence d'une population allemande et d'une population tchèque dans les mêmes districts se révélait impossible, nous avons pensé qu'il valait mieux recourir à la négociation et nous efforcer d'assurer ainsi à la fois le maintien de la paix en Europe et un régime supportable pour les Tchèques et pour les Slovaques. C'est cela que nous avons voulu faire et c'est un effort que je ne regrette nullement d'avoir accompli.

Je ne regrette pas davantage la déclaration de collaboration franco-allemande qui a été signée l'hiver dernier par le gouvernement allemand et par le gouvernement français. Quel homme politique, quel ancien combattant français n'a pas rêvé d'une politique de collaboration avec l'ennemi d'hier ? Quel chef de gouvernement responsable en France ne s'est pas efforcé de détendre au moins les relations entre ces deux grands peuples ? (*Très bien ! très bien !*)

Je l'ai essayé comme beaucoup de mes prédécesseurs l'avaient fait, et je ne rougis point d'avoir consacré mes forces, pendant plusieurs mois, à tâcher de faire reculer la menace de guerre. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

Cet exemple donné et à notre pays et au monde nous autorise peut-être davantage aujourd'hui à dire que nous sommes maintenant dans la tranchée, qu'il faut défendre quel que soit le prix du sacrifice. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'accord de Munich ? Détruit. La déclaration commune de collaboration franco-allemande ? Violée dans son esprit et dans sa lettre ! Tout cela a disparu, en même temps que disparaissait de la carte de l'Europe, au mépris des engagements pris, un pays ami, auquel je ne consacrerai point de longues paroles qui seraient vaines. Mais je pense que le Sénat, qui la partage, comprendra l'émotion douloureuse dont nous sommes étreints au spectacle de ces tragiques événements. (*Messieurs les sénateurs se lèvent et applaudissent longuement.*)

Aujourd'hui et dans les heures qui viennent, il faudra faire face à des éventualités qui peuvent être redoutables et c'est parce que, le Gouvernement le sait qu'il sollicite aujourd'hui des pouvoirs spéciaux dont je demande avec franchise, comme je l'ai dit à la Chambre, qu'ils me soient accordés dans leur intégralité, et dont je déclare, aussi bien devant la Haute Assemblée qu'à la Chambre, qu'il me serait impossible d'accepter la moindre réduction, le moindre amendement aux textes que nous avons déposés.

Comme le disait M. le président Caillaux, il ne s'agit pas d'une demande de pleins pouvoirs comme souvent, en effet, les gouvernements en ont déposé sur le bureau des assemblées. Le but, ce n'est point d'agir par décrets pour modifier les

impôts ; ce n'est point d'agir pour faire face à telle ou telle situation financière déterminée. L'esprit de cette demande de pleins pouvoirs est différent : il s'agit de faire face à une situation grave qui peut devenir dramatique, comme je le disais.

J'ai le regret de ne pas être d'accord avec quelques-uns des orateurs qui m'ont précédé. Je ne crois pas qu'il soit possible, par la procédure normale, de lutter contre des Etats qui ont au moins sur nous cette supériorité de l'extrême rapidité et du secret absolu. (*Très bien! très bien!*) Comment sauvera-t-on la République? Croyez-vous que ce soit en maintenant, dans les temps tourmentés que nous vivons, dans les heures tragiques que nous devons traverser, les formules qui étaient de mise autrefois ou qui le seraient encore dans les périodes calmes? Nous sommes dans la tempête, messieurs, et il faut y faire face par les moyens que la situation exige de nous, de nos volontés et des volontés du peuple français. (*Applaudissements.*)

Ces mesures sont toutes celles de nature à assurer la défense du pays.

D'abord des mesures militaires. Je pense que, dans quelques minutes, le conseil de cabinet voudra bien étudier et ratifier s'il y a lieu, celles que je proposerai dès demain en conseil des ministres.

Des mesures économiques aussi. Pourquoi le dissimuler? Je sais combien certains sénateurs comme beaucoup de députés éprouvent une sorte de malaise, disons le mot, lorsqu'on veut demander un grand effort supplémentaire de travail; mais il y a le salut de la patrie qui passe avant les commodités des citoyens. (*Vifs applaudissements.*)

Déjà, il est vrai, M. Bachelet, je crois, le rappelait, certains de nos décrets ont permis d'accroître, d'une façon considérable, la production dans certains arsenaux ou usines travaillant pour la défense nationale.

Messieurs, je rendrai volontiers cet hommage à la classe ouvrière française qu'elle a répondu à notre appel et que, dans certaines industries, c'est plus de 48 heures, c'est parfois plus de 50 heures que l'on consacre à la défense nationale. (*Très bien! très bien!*)

M. ALEXANDRE BACHELET. — Pourquoi alors des pouvoirs spéciaux?

M. EDOUARD DALADIER, *président du conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre.* — Parce que je n'ai pas le moyen, dans la législation actuelle, d'imposer le même régime, si cela est nécessaire, à toutes les industries privées qui, de près ou de loin, devront consacrer leurs forces à la défense nationale. (*Vifs applaudissements.*)

Mesures économiques? Mesures financières aussi, qu'il faudra prendre sans tarder car toutes ces décisions se traduiront, bien entendu, par des dépenses lourdes.

Mais pouvez-vous concevoir, messieurs, que j'aie ainsi devant chaque commission, devant chaque assemblée, pendant des heures, pendant des jours, alors qu'à nos portes les événements s'aggraveront! En toute conscience, c'est impossible! Et aucun chef de gouvernement, à ma place, j'en suis

convaincu, ne pourrait se dispenser de demander des pouvoirs spéciaux.

Vous dites alors : Pourquoi ce Gouvernement? Pourquoi n'avez-vous pas élargi votre formule? Pourquoi n'êtes-vous pas allé recruter de nouveaux ministres sur tous les points de l'horizon politique?

Il y a à cela deux raisons. D'abord je n'ai pas de temps à perdre dans des négociations et dans des palabres. (*Applaudissements prolongés.*)

Si cette première raison ne suffit pas, il en est une autre. Ce n'est pas moi qui ai dit hier à la tribune de la Chambre, ce sont, sur les divers bancs de cette Assemblée, des orateurs qualifiés qui ont déclaré qu'ils ne voulaient pas de cette formule et qu'ils préféreraient confier les pouvoirs au Gouvernement actuel, se réservant — car la vie parlementaire n'est point certes paralysée — de le juger sur ses actes. A mon sens, c'est là une formule plus efficace que celle qui consiste à aller chercher encore la solution dans des dosages, dans des équilibres ou dans des déséquilibres (*Nouveaux applaudissements*) et à se réunir autour d'une table où il s'agira beaucoup moins de discuter à perte de vue sur telle ou telle mesure que de se mettre d'accord sur les mesures les plus énergiques et les plus rapides! (*Très bien! très bien!*)

Voilà pourquoi, messieurs, le Gouvernement vous demande de lui accorder ces pouvoirs; il vous demande les moyens de faire face avec rapidité à ces événements auxquels vous avez fait allusion. Je ne crois pas, messieurs, que le Capitole soit en péril (*Sourires*); je ne crois pas que la République soit en danger, j'entends de l'intérieur. Elle serait en danger, parce que son destin est lié à celui de la France, si la France venait à subir de rudes défaites! (*Très bien!*)

Et laissez-moi vous dire que je n'ai rien à renier ou à regretter de ma vie politique, que j'ai servi avec loyauté tous les présidents du conseil qui m'ont appelé à siéger à leur côté, et que j'aurais peut-être le droit, si je voulais me laisser entraîner à une incursion dans ce domaine subalterne, de rappeler que, après avoir servi avec loyauté, quand j'ai demandé qu'on voulût bien collaborer avec la même loyauté à mes côtés, je n'ai recueilli que des formules d'exclusive, si ce n'est d'excommunication. (*Vifs applaudissements.*)

Mais laissons cela; ce sont de vaines polémiques, de stériles querelles!

Il s'agit aujourd'hui de montrer à l'Europe que nous sommes maintenant adossés à un mur et que nous ne pouvons sortir de cette situation difficile qu'en allant droit devant nous.

C'est tout ce que j'ai à dire au Sénat.

Déjà les représentants de la France à l'étranger m'ont fait savoir, dès ce matin, que le vote par la Chambre des pleins pouvoirs, dans les conditions où il a été émis, a produit chez les peuples amis une impression pleinement rassurante.

Il faudra, certes, la compléter; il faudra que tous nos accords diplomatiques soient mis en œuvre avec franchise et avec netteté.

M. HENRY LÉMERY. — Très bien!

M. EDOUARD DALADIER, *président du conseil, mi-*

nistre de la défense nationale et de la guerre. — Il faudra que toutes nos forces soient ajustées. C'est le rôle du Gouvernement de le faire.

Aujourd'hui, messieurs, je n'ai pas besoin de dire que je ne suis déterminé que par une passion qui est celle de la République et de la patrie, que les questions de pouvoir ou de gouvernement me sont bien indifférentes quand je mesure la responsabilité qui pèse sur moi, qui engage plus que ma vie : mon honneur, et celui des miens. (*Marques d'approbation.*)

C'est pourquoi je vous demande un vote massif... (*Vifs applaudissements.*)

M. JOSEPH CAILLAUX, *président de la commission des finances.* — Le vote du Sénat républicain.

M. EDOUARD DALADIER, *président du conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre.* — ... C'est pourquoi je vous demande un vote d'une puissance telle que ce réconfort qui commence à renaître, ce renouveau d'espérance qui commence à se manifester en Europe soit encore confirmé par la décision du Sénat français.

Oui, c'est une tâche dure qui commence. Il s'agit d'assurer le salut de la patrie, le salut des libertés républicaines autrement que par des mots : par une action. Il s'agit de sauver ce qui donne du prix à la vie des hommes, quelle que soit leur patrie, un grand idéal de justice et de liberté. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.* — *Messieurs les sénateurs se lèvent et acclament M. le président du conseil.*)

VOIX NOMBREUSES. — Aux voix ! aux voix !

M. LE PRÉSIDENT. — M. Marcel Michel a demandé la parole. Aux termes du règlement, on a toujours le droit de répondre à un ministre.

La parole est à M. Marcel Michel.

M. MARCEL MICHEL. — Messieurs, j'ai été de ceux qui ont accordé leur confiance au ministère Daladier, notamment au sujet des accords de Munich, car j'estimais qu'une politique de conciliation et de paix s'imposait en Europe.

J'estimais aussi que, pour défendre efficacement cette politique de paix, les Français avaient le devoir de s'unir, de s'entendre, de se rassembler autour du gouvernement de M. Daladier et j'avais été heureux de constater que, le 4 octobre dernier, 535 députés et 280 sénateurs avaient répondu : présent, à l'appel du Gouvernement.

Cette presque unanimité à la Chambre et au Sénat était un sérieux avertissement pour les ennemis de la France, car l'union fait toujours la force.

Or, actuellement, après les événements de Prague, c'est surtout une question de force qui se pose pour tous les peuples qui veulent rester libres à tout prix, et cette force est conditionnée en France :

Premièrement par l'union la plus large possible entre les Français ;

Deuxièmement, par l'organisation et l'intensification immédiate de tous nos moyens matériels de défense.

Sur ce deuxième point, le Gouvernement nous demande des pouvoirs que nous lui accorderions volontiers s'il avait fait appel à sa « majorité de

Munich », des 535 députés et des 280 sénateurs. Mais il n'a pas fait appel à cette majorité, à l'union la plus large entre tous les Français. Répondant à un interpellateur qui lui disait, à la Chambre : « Faites donc l'unité française », M. le président du conseil a dit : « Si j'avais le sentiment que cela fût possible aujourd'hui, je le ferais aujourd'hui ».

Messieurs, j'ai été profondément heurté par cette déclaration d'impossibilité de faire l'union, car ce manque d'union en France nous rapprocherait inévitablement de la guerre.

Monsieur le président du conseil, ce n'est pas vous qui devez nous dire que l'unité française n'est pas possible. Au contraire, vous devez tout faire actuellement pour que le pays en danger rassemble toutes ses forces, toutes ses énergies pour faire reculer la guerre.

Monsieur le président du conseil, je vous supplie — puisque tout à l'heure vous ne l'avez pas fait — de donner au Sénat et au pays les apaisements qu'ils réclament. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Si personne ne demande plus la parole dans la discussion générale, je consulte le Sénat sur le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi.

(Le Sénat décide qu'il passe à la discussion de l'article unique.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne lecture de cet article :

Article unique.

« Le Gouvernement est autorisé, jusqu'au 30 novembre 1939, à prendre, par décrets délibérés en conseil des ministres, les mesures nécessaires à la défense du pays.

« Ces décrets seront soumis à la ratification des Chambres avant le 31 décembre 1939. »

Plusieurs de nos collègues ont déposé une disposition additionnelle, mais je dois d'abord appeler le Sénat à statuer sur les propositions de la commission.

Je mets donc aux voix les deux alinéas dont je viens de donner lecture.

(Ce texte est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — MM. Bouilly, Paul-Boncour, Steeg, Georges Maurice, Léculier, Rolland, Pierre-Robert et André-J.-L. Breton proposent de compléter ainsi l'article unique :

« Sont exclues des pleins pouvoirs toutes mesures pouvant porter atteinte aux libertés publiques, au fonctionnement normal des institutions parlementaires et aux lois relatives au mode électoral et à la durée du mandat législatif. »

**Intervention de M. Bouilly
(Républicain-Socialiste)**

M. BOULLY. — Je n'aurai besoin que de quelques mots pour soutenir devant le Sénat l'amendement qu'un certain nombre de mes collègues et moi avons déposé.

Nous ne nous dissimulons pas la gravité de la situation extérieure. Le Gouvernement est mieux

placé que quiconque pour l'apprécier avec exactitude et demander à cet égard des pouvoirs exceptionnels.

Mais nous nous plaçons — et vos paroles mêmes, monsieur le président du conseil, nous y encourageant — au seul point de vue de la défense des libertés républicaines, et de la pratique normale du régime.

Je ne crois pas que ce soit l'heure d'ouvrir une discussion sur le fond de la question générale des décrets-lois. Mieux même, si vous nous aviez demandé, et vous ne manquez pas de raisons pour les justifier, les pouvoirs de décision souveraine que confèrent les décrets-lois en matière de défense nationale et, par voie de contingence, ceux qui dans l'ordre financier, dans l'ordre économique, dans l'ordre social même concourraient au même but, nous vous consentirions ce pouvoir spécial, pour un temps limité et sous les réserves d'usage.

Mais vos déclarations à la Chambre et l'esprit général dans lequel nous paraît conçu votre projet de pouvoirs spéciaux inquiètent les signataires de l'amendement.

Le texte que nous proposons à votre agrément et à celui du Sénat tend à obtenir, de votre part, des apaisements. Je voudrais mettre dans la forme de ma très brève intervention une mesure qui lui manquera peut-être, mais l'esprit qui l'anime, vous n'en doutez pas, est exempt de tout sectarisme et plus encore de la moindre ambition.

Monsieur le président du conseil, vous, qui êtes un républicain éprouvé, que ferez-vous, avec l'arme des pouvoirs spéciaux, des libertés publiques: liberté de réunion, liberté d'expression de la pensée, liberté du choix dans l'attachement à telle ou telle conception politique, à tel ou tel parti? Que ferez-vous des Chambres? Qu'en ferez-vous en particulier dans cette période de l'année où le Parlement n'appartient qu'à lui-même et où vous n'avez pas la possibilité de lire le décret de clôture? Modifierez-vous par décret la durée du mandat ou le mode électoral? Vous souhaitez d'avoir tout le pouvoir et tous les moyens d'action des gouvernements totalitaires. Lourde parole!

Croyez-vous donc que les républicains, dont nous sommes, ne vous suivraient pas quand il s'agirait de défendre, demain peut-être, avec autant d'énergie que vous-même, la patrie menacée? (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.*)

Craignez-vous qu'ils ne vous suivent plus si vous demandiez, une fois encore, à la nation, tout l'effort de volonté, d'énergie, de sacrifice même dont nous sommes capables autant que quiconque?

Craignez-vous, pour une fois, la critique des démocrates? Vous nous demandez la confiance? Mais alors que vous sollicitez toute liberté d'action, n'auriez-vous donc plus confiance dans les représentants de la démocratie, unis cependant, en dépit de quelques contradictions doctrinaires?

Ce sont ces appréhensions excessives, n'est-ce pas? monsieur le président du conseil, que nous vous demandons de dissiper afin que nous puissions voter dans la clarté totale, dans la sécurité

pour demain, avec le courage que doivent avoir des élus responsables, et avec le sens net des grands devoirs que sollicite la situation présente. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. EDOUARD DALADIER, *président du conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre.* — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du Conseil.

M. EDOUARD DALADIER, *président du conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre.* — Messieurs, le Gouvernement repousse cet amendement et pose contre lui la question de confiance, (*Très bien! très bien!*) parce qu'il considère qu'il est peut-être, je ne dirai pas injurieux...

M. BOULLY. — Non.

M. EDOUARD DALADIER, *président du conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre.* — ... mais tout de même excessif...

UN SÉNATEUR A GAUCHE. — Désobligeant.

M. EDOUARD DALADIER, *président du conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre.* — ... que l'on présente un texte par lequel on a l'air de soupçonner le Gouvernement de vouloir porter atteinte aux libertés publiques ou aux libertés républicaines. (*Très bien! très bien!*)

C'est un soupçon que je repousse! (*Très bien! très bien!*)

Quant au reste, on entre dans le détail de questions sur lesquelles je me suis déjà expliqué à la commission des finances du Sénat ce matin. Je n'ai nullement l'intention de procéder par décrets à des transformations; mais pour une question — qui a soulevé à la Chambre des débats et qu'on reprend ici, avec toute la discrétion et la mesure du Sénat — celle d'une prorogation éventuelle de la Chambre, je dis que, si c'était une nécessité, je n'hésiterais pas à le faire, mais que j'espère que les événements seront tels que je n'aurai pas à le faire. (*Très bien! très bien!*)

Voilà, messieurs, ma réponse, aussi brève que le texte qui vous est soumis. Je répète que le Gouvernement repousse cet amendement et pose la question de confiance. (*Applaudissements.*)

VOIX NOMBREUSES. — Aux voix! aux voix!

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'amendement de M. Bouilly et plusieurs de ses collègues.

Il va être procédé au scrutin.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici, messieurs, le résultat du scrutin :

Nombre de votants	303
Majorité absolue	152
Pour	23
Contre	280

Le Sénat n'a pas adopté. (*Applaudissements.*)

Avant de mettre aux voix l'ensemble de l'article unique proposé par la commission des finances, je dois donner la parole à ceux de nos collègues qui l'ont demandée pour expliquer leur vote.

**Intervention de M. Marcel Cachin
(Parti communiste)**

M. MARCEL CACHIN. — Messieurs, je voudrais expliquer mon vote avec toute la franchise possible.

L'affaire de Munich s'achève pour la France par un désastre qui, à mes yeux, n'a pas d'équivalent dans notre histoire. L'assassinat de la Tchécoslovaquie a révélé une fois de plus quelles sont les véritables méthodes du fascisme, sur lesquelles nous avons appelé l'attention de la Haute Assemblée, à plusieurs reprises. Ces méthodes furent et demeurent exclusivement celles de la violence, de l'hypocrisie et du mensonge. Ce coup de force contre la Tchécoslovaquie est flétri avec indignation et avec horreur par toute conscience française, par toute conscience humaine, au même titre que l'écartèlement de la Pologne en 1772. La même honte éternelle accablera les auteurs de ces crimes qui trouveront un jour leur châtiement.

Au lendemain de cet acte de brutalité barbare, de nouvelles menaces nous sont adressées ou sont adressées par le Reich fasciste à un autre peuple encore indépendant, allié de la France, dont M. Hitler convoite les richesses et qu'il s'apprête à vassaliser ou à écraser.

Ces faits, messieurs, marquent l'effondrement total de la politique internationale qui fut, en ces derniers temps, celle de Paris et celle de Londres. M. Chamberlain en a convenu dans son discours de Birmingham. Il a exprimé sa douleur et son amertume profondes d'avoir cru à la parole de M. Hitler. Cette attitude du chef du gouvernement britannique n'est pas sans un grand courage.

Tout à l'heure, on reprochait ici à nos gouvernants de n'avoir pas reconnu avec la même netteté le manque de perspicacité historique qui leur fut commun avec M. Chamberlain. Au moins, faut-il que l'on ne persiste pas dans cette politique tragique. Au moins faut-il qu'on tire immédiatement la leçon d'une aussi cruelle expérience et qu'on change aujourd'hui même d'attitude.

Maintenant que les gouvernements fascistes montrent cyniquement qu'ils sont les seuls ennemis de la paix et de la liberté des peuples, il n'est plus possible de renouveler les fautes du passé récent. On ne peut plus accorder crédit aux propos de M. Hitler, chacun en convient aujourd'hui en France et en Angleterre, sauf quelques illuminés et quelques misérables qui travaillent toujours pour lui en notre pays.

Mais si l'on affirme que l'on n'a plus de confiance en la parole de M. Hitler, on nous demande encore de prêter crédit et confiance à d'autres chefs fascistes qui ont lié indissolublement leur sort à celui de Hitler. Des personnages politiques, qui jouissent d'un grand crédit près du Gouvernement, nous invitent, même après la destruction de la Tchécoslovaquie, à lier la politique de la France à celle de Rome, cela malgré les avanies, les

insultes dont le fascisme italien vient d'accabler et accable tous les jours la France. Cette thèse, m'a-t-on affirmé, fut soutenue à la plus récente réunion de la commission des affaires extérieures du Sénat.

Nous avons trop le souci de la dignité française pour répondre aux outrages des journaux italiens, qui ne sauraient atteindre notre pays. Mais tout au moins, ouvrons les yeux sur la réalité et chassons de nos esprits des illusions qui seraient mortelles pour la France. N'oublions pas qu'une solidarité certaine, avouée, publique, unit le fascisme italien au nazisme de M. Hitler. Même après l'attentat contre Prague, ce matin encore, messieurs, le journal de M. Ciano, le ministre des affaires étrangères de l'empire italien, nous en avertit solennellement. Il nous dit : « L'Italie se réjouit de tout accroissement de force ou de prestige de l'Allemagne de Hitler. Son instinct profond » — à l'Italie — « et son sens politique lui disent que toute augmentation de la puissance allemande devra fatalement » — entendez bien — « amener des modifications dans le rapport des forces méditerranéennes ».

Tel est l'article écrit dans le *Telegrafo* de ce matin signé de M. Ansaldo. Ainsi l'avertissement doit être pour tout le monde très clair. Il faut que se taisent les passions politiques qui empêchent certains dirigeants de reconnaître leurs erreurs passées.

Laissez-moi ajouter, en toute impartialité, que de nombreux indices nous laissent redouter qu'une solidarité très étroite ne lie aussi le général Franco à ses deux partenaires de Rome et de Berlin qui pourront l'entraîner demain dans la politique d'hégémonie antifrançaise.

L'intérêt de notre pays exige impérativement, à l'heure où nous sommes, que l'on renonce à la duperie de la confiance dans les pays totalitaires. Sous prétexte de lutte contre le communisme, ils poursuivent depuis plusieurs années leur dessein de fasciser l'univers, de partager à nouveau le monde à leur profit et de réaliser leur hégémonie mondiale.

Plus que jamais s'impose le rassemblement de toutes les grandes démocraties et des petites nations menacées directement par le fascisme.

La Grande-Bretagne vient de nous donner l'exemple: en particulier, elle vous fournit, monsieur le président du conseil, un précédent excellent en se rapprochant publiquement de l'Union soviétique. Elle perçoit désormais que l'Union soviétique a toujours mis tout en œuvre pour défendre la sécurité collective contre les agresseurs. Le gouvernement de Londres constate que l'U.R.S.S. travaille avec obstination pour renforcer les relations internationales d'amitié entre les pays qui ont intérêt à la paix.

Notre Gouvernement va-t-il s'engager désormais dans cette voie ouvertement, nettement, publiquement, avec son alliée, la Grande-Bretagne? Va-t-il se déclarer prêt, comme la Russie elle-même, à remplir toutes les clauses du pacte franco-soviétique dont M. Laval et dont M. Flandin déclaraient naguère encore qu'il était une des garan-

ties essentielles de la paix du monde ? Allons-nous, enfin, rompre avec les défaitistes qui vont répétant contre toute évidence que les forces de l'armée et de l'aviation soviétiques sont négligeables ? Le Gouvernement va-t-il rompre avec ceux qui, par esprit de classe, refusent le concours d'un grand peuple, puissant, qui nous est indispensable pour le salut de notre pays ?

M. LE GÉNÉRAL STUHL. — On n'a jamais su ce qu'il nous apportait.

M. MARCEL CACHIN. — Messieurs, nous sommes, comme vous tous ici, comme tous les Français, remplis d'anxiété sur l'avenir de la paix et sur le sort de notre pays lui-même. Nous, qui avons horreur de la guerre, nous nous déclarons prêts à remplir les devoirs que peut exiger demain la défense de la paix et de la nation contre l'agression du fascisme. Nous sommes prêts à donner à un gouvernement qui réunirait toutes les forces populaires de notre pays les moyens d'action nécessaires à cette double défense. Mais, nous le disons très nettement, nous ne pouvons accepter que l'on menace, comme on l'a fait hier encore, le peuple français d'une politique de force contre ses libertés.

— Nous n'avons pas, non plus, sur la conduite de la politique extérieure de la France, les apaisements qui nous semblent indispensables, et c'est pourquoi nous ne voterons pas les pouvoirs spéciaux que réclame le Gouvernement. (*Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

Intervention de M. le comte de Blois (Droite)

M. LE COMTE LOUIS DE BLOIS. — Messieurs, je voterai les pouvoirs spéciaux et étendus qui nous sont demandés par le Gouvernement. Voici cinq ans que nous votons ces sortes de pouvoirs et nous n'avons pas toujours eu à nous en féliciter. Cette fois-ci, nous faisons confiance au Gouvernement de M. Daladier.

Nous n'avons pas eu beaucoup d'indications sur ces pouvoirs ; peut-être n'en avons-nous jamais eues moins. Néanmoins, les circonstances sont tellement graves, qu'elles commandent d'éloigner de nous toutes les hésitations, tous les souvenirs qui pourraient faire vaciller notre esprit.

Nous espérons qu'au moyen des pouvoirs qui vont lui être donnés dans un instant, M. le président du conseil voudra bien rester en relations constantes avec les commissions parlementaires et plus spécialement avec les commissions de défense nationale et que, dans l'ordre intérieur aussi bien que dans l'ordre extérieur, il saura se servir fermement des pouvoirs qui lui sont donnés pour faire, en face de l'étranger, une France véritablement forte et véritablement unie dans l'ordre et le travail. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

Intervention de M. Louis Linyer (Droite)

M. LOUIS LINYER. — Messieurs, jamais le caractère tragique des événements auxquels le pays doit faire face n'a mieux justifié la demande de pou-

voirs spéciaux déposée par le Gouvernement devant le Parlement.

Quelles que soient les réflexions qu'inspire la difficulté pour le régime parlementaire de se trouver à la hauteur des nécessités, quelles que soient aussi les réserves que légitimement certaines des expériences précédentes, quant à leur efficacité, mes amis et moi nous répondrons aujourd'hui à l'appel du Gouvernement comme nous l'avons déjà fait à deux reprises précédentes. Aujourd'hui, comme hier, nous ne nous attarderons pas dans de vaines polémiques et nous ne céderons pas à la tentation de faire le procès du passé en soulignant les erreurs qui ont pu être commises. A quoi bon !

Le chef du Gouvernement, sur les épaules duquel pèsent en ce moment de si lourdes responsabilités, nous dit qu'il a besoin des pouvoirs nécessaires afin de prendre par décret les mesures indispensables à la défense du pays. Cela suffit pour que nous étouffions nos scrupules et que nous fassions taire nos réserves.

Nous lui faisons confiance parce qu'il a affirmé solennellement qu'il ne céderait, ni à la force, ni à la ruse, un droit quelconque de la France ou un arpent de son territoire impérial. Mais, en votant les pleins pouvoirs, nous désirerions dire au Gouvernement, et cela très simplement, comment nous en comprenons l'application.

Le texte du projet, on le faisait remarquer tout à l'heure, est général. Il vise toutes les mesures propres à maintenir ou à accroître les forces de la France. Jamais formule plus large n'aura été employée. Elle donne à l'autorisation un caractère presque illimité.

Loin de nous émouvoir de son étendue, monsieur le président du conseil, nous souhaitons vivement que le Gouvernement puisse exercer vigoureusement son action dans tous les domaines où la défense nationale est intéressée. Accélérer nos fabrications de guerre, constituer des stocks de matières premières, supprimer pour toutes les industries de guerre les néfastes effets de la loi de quarante heures, renforcer les effectifs des cadres, augmenter le matériel, certes, voilà des mesures indispensables à l'accroissement de la puissance défensive de la France. Mais, permettez-moi de vous le dire très respectueusement, monsieur le président du conseil, vous ne seriez pas digne du crédit presque illimité que nous vous accordons, si vous ne croyiez devoir en user que pour augmenter ou améliorer les moyens matériels.

La force d'un pays, vous le savez, vous l'avez dit à maintes reprises, ne dépend pas seulement de son équipement militaire, elle est faite aussi, et pour une large part, de son moral, de sa discipline, de sa volonté tendue vers un seul but : l'intérêt supérieur de la patrie.

M. le ministre des finances nous a dit souvent, et il a raison, que, depuis la guerre, la France avait vécu sur son capital et que, si elle ne le reconstituait pas par le travail, des troubles graves pouvaient être à redouter sur le plan monétaire.

Nous pouvons, hélas ! en dire autant des forces morales du pays : le pays a vécu sur ses réserves

morales, et ces réserves se sont amenuisées. Une expérience néfaste a gravement atteint l'amour du travail, la notion de la discipline, l'esprit d'épargne, le goût de l'entreprise, du risque, de l'effort — disons le mot : le goût de la vie. Et aucun autre pays ne tolère chez lui ces théories mortelles qui empoisonnent l'esprit public pendant que leurs propagandistes sapent au grand jour, vous le savez, dans leur presse, dans leurs réunions publiques, l'autorité de l'Etat. Notre jeunesse elle-même n'est pas à l'abri de l'empoisonnement de la part de certains de ceux qui ont pour mission de l'élever dans le respect des institutions et dans le culte de la patrie.

Jetez un regard, monsieur le président du conseil, au delà de nos frontières. Croyez-vous vraiment que les régimes totalitaires aient sur notre démocratie le seul avantage de la rapidité et du secret de leurs décisions? Laissez-moi vous dire qu'ils en ont un autre, car chez eux la santé morale du pays est énergiquement défendue contre tout ce qui peut l'altérer. Il ne dépend que de vous que nous n'ayons rien à leur envier à ce point de vue.

Mobilisez les hommes, réquisitionnez les usines et le matériel, mais aussi, monsieur le président du conseil, mobilisez les cœurs, galvanisez les énergies. Elevez au maximum le moral du pays en lui don-

nant la confiance que justifie l'union totale des citoyens pour la défense de la patrie. (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche.*) ...

M. FRANÇOIS SAINT-MAUR. — Messieurs, après la déclaration de mon collègue et ami M. Linyer, à laquelle je m'associe, mon vote suffira à traduire mon opinion et je renonce à la parole (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais consulter le Sénat sur l'article unique du projet de loi.

Il a été déposé sur le bureau une demande de scrutin signée de MM. Caillaux, Lancien, Laudier, Pierre Laval, Schrameck, Henri Roy, Babaud-Lacroze, Mounié, Jacquier et de La Grange.

Il va être procédé au scrutin.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici, Messieurs, le résultat du scrutin :

Nombre de votants	303
Majorité absolue	152
Pour	286
Contre	17

Le Sénat a adopté. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

DE LA PAROLE AUX ACTES

Le 15 mars dernier, à la Chambre, dans un émouvant discours sur les réfugiés espagnols, discours applaudi sur tous les bancs de gauche, le ministre de l'Intérieur déclarait que « la France ne saurait envisager de se faire la pourvoyeuse des poteaux d'exécution » et que « tant que nous ne serons pas certains qu'ils ne seront pas voués à des repréailles, nous n'avons pas le droit de livrer de force les réfugiés ».

Le 25 mars, le sous-préfet de Lisieux (Calvados), adressait au maire de Villers-sur-Mer, la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

L'ouverture de la frontière espagnole va permettre de procéder prochainement au rapatriement des réfugiés.

Il convient, d'ores et déjà, d'établir deux listes.

La première, dénombrant les Basques, qui seront dirigés sur Hendaye ;

La deuxième, les Catalans, qui seront dirigés sur Cerbère.

Au cas où certains réfugiés émettraient la prétention de ne pas partir, il conviendra de leur faire admettre que, dès que l'ordre de départ arrivera, il faudra qu'il soit exécuté.

Dans le même temps, à Quimperlé, le commissaire de police dressait lui-même les listes et y inscrivait d'autorité les réfugiés qui se refusaient à choisir leur lieu de destination.

La Ligue des Droits de l'Homme demande à M. le Ministre de l'Intérieur si le sous-préfet de Lisieux et le commissaire de police de Quimperlé sont ou non ses subordonnés. S'ils ont agi sous leur propre responsabilité, ils doivent être rappelés à l'ordre. S'ils exécutent des instructions reçues, on ne peut que mettre en regard les engagements pris devant la Chambre par le ministre de l'Intérieur et les mesures qu'il ordonne.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Mort de Mathias MORHARDT

Mathias MORHARDT, membre honoraire du Comité Central, vient de s'éteindre après de longues souffrances.

Un prochain Cahier dira tout ce que la Ligue doit à son dévouement passionné et tenace.

Ces quelques lignes, aujourd'hui, ne sont que pour exprimer aux siens — et d'abord à son frère, le docteur Paul-Emile Morhardt — l'expression de notre tristesse, et pour les assurer que la Ligue tout entière honorerait la mémoire de celui qui fut, aux premières heures du grand combat pour la Justice, et aux côtés de Trarieux et de Pressensé, son Secrétaire général.

La détention arbitraire d'un député français en Espagne

Une intervention de la Ligue

La Ligue des Droits de l'Homme vient d'adresser la lettre suivante à M. le ministre des Affaires étrangères :

« Monsieur le Ministre,

Permettez-nous de vous exprimer tout notre étonnement du fait que M. Charles Tillon, député d'Aubervilliers, puisse être retenu contre son gré en Espagne sans que le gouvernement français paraisse s'en émouvoir.

« M. Tillon s'est rendu en zone républicaine espagnole avant la reddition de Madrid, sous les auspices du Comité d'Aide et de Coordination. Il faisait partie d'une délégation internationale comprenant d'autres parlementaires français et des personnalités britanniques, américaines et finlandaises. Cette délégation se proposait d'apporter aux populations civiles d'Espagne une aide matérielle. Elle s'est trouvée amenée à se préoccuper de la situation des républicains les plus en vue dont la liberté et la vie étaient mises en danger par l'avance nationaliste. Elle put obtenir des troupes italiennes d'occupation que ces républicains fussent rassemblés dans une sorte de zone neutre, à Alicante, en attendant leur embarquement.

« Nul ne pouvait penser alors que les auto-

rités françaises resteraient insensibles à la tragique situation de ces quatre mille hommes, qu'elles ne feraient rien pour faciliter leur évacuation et qu'elles les laisseraient tomber entre les mains de leurs bourreaux. M. Tillon est resté auprès d'eux, comptant s'embarquer avec eux. Il en a été comme eux empêché.

« Le gouvernement français a cru devoir reconnaître le gouvernement nationaliste espagnol et accréditer auprès de lui une haute personnalité française.

« Cet ambassadeur doit pouvoir obtenir, à tout le moins, que les Français se trouvant en Espagne ne soient pas molestés et qu'un parlementaire ne soit pas indûment retenu.

« Nous aimerions savoir si des démarches ont été faites, lesquelles, et quels résultats elles ont donné. »

La Ligue des Droits de l'Homme attend la réponse du ministre. Elle attend surtout son intervention.

NOS INTERVENTIONS

La suspension de la Voix du Peuple

A Monsieur le Ministre des Affaires étrangères

Nous apprenons avec surprise que le Haut-Commissariat français en Syrie au Liban a pris, le 22 février dernier, un arrêté suspendant *sine die* le journal la *Voix du Peuple*, hebdomadaire démocratique et antifasciste de langue arabe.

Ce journal est le seul organe antifasciste de tout le Proche-Orient. Il poursuit la lutte contre la féoda-

lité réactionnaire locale alliée aux agents italiens et allemands. Il réclame la ratification des deux traités d'amitié franco-syrien et franco-libanais ; son action ne peut que seconder celle de nos représentants.

L'article qui a entraîné la suspension dénonçait l'activité inquiétante des agents de l'Allemagne et de l'Italie dans le pays, activité trop réelle et dont le danger n'est plus à démontrer.

La suspension de la *Voix du Peuple* nous apparaît comme une grave faute politique, et nous vous demandons instamment de bien vouloir demander au Haut-Commissaire de la République dans les territoires de Syrie et du Liban de revenir sur cette mesure.

(18 mars 1939.)

Nous avons reçu, le 25 mars, la réponse suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que M. Puaux avait, antérieurement à ladite mesure, donné quatre avertissements successifs à M. Khaled Bagdache. Ce dernier n'en a tenu aucun compte. Dans un nouvel article, il a attaqué, en termes violents, la politique du Gouvernement de la République. C'est cette incartade qui a déterminé notre représentant à Beyrouth à prononcer la suspension. »

Le Ministre reconnaît qu'il s'agit d'une simple « incartade ». La peine prononcée ne saurait donc, sans injustice, être perpétuelle. Nous demandons qu'elle soit levée.

Les expulsions tragiques

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Nous avons l'honneur d'appeler votre plus sérieuse attention sur les faits suivants :

Un jeune réfugié allemand du nom de Klingler, qui résidait à Besançon, a été frappé d'un arrêté d'expulsion. Ne sachant où aller, ne pouvant rentrer en Allemagne, il s'est suicidé.

Des renseignements qui nous sont fournis par notre Section de Besançon, il résulte que deux reproches auraient été faits à ce réfugié :

1^o Des cartes annotées, trouvées à son domicile, l'ont fait considérer comme suspect au point de vue national.

Or, ces cartes appartenaient à un Français parfaitement honorable et les annotations de la carte se rapportaient à des promenades que les deux jeunes gens avaient faites ensemble ;

2^o M. Klingler aurait tenu en public des propos favorables au régime hitlérien.

Le fait que l'intéressé a mieux aimé se suicider que de rentrer en Allemagne prouve assez que cette assertion était contournée. D'où émanait-elle ? Par quelles preuves, quels témoignages était-elle appuyée ?

De nombreux hitlériens vivent en France, y font une propagande ouverte en faveur de l'Allemagne, sans encourir les sévérités de votre administration. Un Allemand, par hasard, est expulsé pour avoir manifesté sa sympathie pour le régime de son pays, et il se trouve que c'est un réfugié politique.

Cette affaire est d'autant plus troublante qu'il semble que M. Klingler ait été dénoncé par un autre Allemand, considéré dans la région comme un indicateur et un agent double, et qui serait écouté avec complaisance par l'administration.

Vous estimerez sans doute, comme nous, que cette affaire appelle la plus sérieuse enquête.

Par qui et dans quelles conditions M. Klingler a-t-il été inquiété ? Qui a procédé à l'enquête ? Qui a pris la décision ? Il serait particulièrement grave que des agents hitlériens puissent poursuivre leurs adversaires jusqu'en territoire français et obtenir contre eux des mesures de rigueur. Nous sommes certains que vous n'êtes pas disposés à le tolérer, et que si l'enquête révèle que M. Klingler a été victime d'une vengeance, vous n'hésitez pas à prendre contre le dénonciateur et contre ceux qui l'ont trop complaisamment écouté, les sanctions qui s'imposent.

(18 mars 1939.)

Autres Interventions

AFFAIRES ETRANGERES

Espagne

Pauchot. — A la demande de la Fédération des Pyrénées-Orientales, la Ligue est intervenue le 27 janvier 1939 auprès de la Croix-Rouge Française et du Ministre des Affaires Etrangères, pour demander la mise en liberté de deux Français arrêtés en Espagne par les autorités nationalistes, et internés au camp de concentration de Burgos, les frères Pauchot Aristide et Julien, originaires de Canohès (Pyrénées-Orientales). Tous deux au service d'un expéditeur d'oranges de Perpignan, étaient allés prendre, avec un camion automobile, un chargement d'oranges dans la région de Valence. Surpris par l'avance de l'armée nationaliste vers Tortosa, ils n'eurent pas le temps de rejoindre la France et furent arrêtés.

Grâce à l'intervention du Comité de la Croix-Rouge Française, une solution favorable vient d'être donnée à cette affaire.

La Fédération des Pyrénées-Orientales nous annonce la mise en liberté des frères Pauchot, et nous adresse ses remerciements.

INTERIEUR

Etrangers

Expulsion des étrangers frappés de condamnations non définitives. — Nous avons attiré, le 25 novembre 1938, l'attention du ministre de l'Intérieur, sur la situation des étrangers frappés d'une mesure d'expulsion, en raison de faits qui ont entraîné une condamnation non définitive.

Nous n'entendons nullement contester le droit pour le gouvernement de recourir à cette mesure de rigueur quand il s'agit d'étrangers qui ont encouru de graves condamnations pour des faits de droit commun, mais la justice n'est pas infallible, et notre législation, comme toutes les législations des pays civilisés, réserve aux condamnés le droit d'appel, c'est-à-dire le droit de s'adresser à une juridiction supérieure plus compétente ou mieux informée, et de provoquer de sa part une décision d'acquiescement.

Cependant, il est à notre connaissance que l'administration, dans bien des cas, n'attend nullement pour sévir contre un étranger que la décision judiciaire soit devenue définitive. L'étranger, malgré son appel, qui normalement et juridiquement a un effet suspensif, est reconduit à la frontière ; un arrêt de la Cour peut intervenir ultérieurement, proclamant son innocence, et rendant par conséquent sans valeur l'arrêté d'expulsion uniquement motivé par la condamnation pénale ; l'étranger a dû cependant abandonner le foyer, et la situation qu'il s'est créée en France. La décision qui l'a frappé, est nettement apparue comme injuste, mais les effets qu'elle a produits, sont irrémédiables.

Nous avons demandé au Ministre de surseoir à toute expulsion d'étranger, quand l'arrêté a été pris en raison d'une condamnation pénale, et quand l'intéressé justifie d'un acte d'appel.

Si, en équité, le mérite d'une pareille mesure apparaît d'une façon évidente, en pratique également, elle ne présenterait aucun inconvénient. En effet, si l'affaire est grave, le prévenu a été mis en état de détention préventive ; sa présence en France ne présenterait donc aucun danger et, en toute hypothèse, il appartiendrait à l'autorité judiciaire, en pareilles circonstances, d'appliquer strictement les dispositions de l'article 209 du Code de Instruction criminelle, aux termes desquelles l'appel doit être jugé dans le délai d'un mois.

Nous avons reçu, le 15 février, la réponse suivante :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les étrangers qui, après avoir été condamnés par un tribunal de première instance, sont expulsés, bien qu'ils aient fait

appel de la décision intervenue, avant que la Cour ait statué sur leur cas.

« Vous m'avez suggéré de prescrire à mes services de différer l'expulsion de l'étranger jusqu'à l'issue définitive du procès concernant ce dernier.

« Si une condamnation pour un crime ou un délit rend l'étranger qui en a été frappé passible d'une mesure d'expulsion, celle-ci peut ne pas être prononcée.

« Il en est ainsi lorsqu'il s'agit d'étrangers résidant en France depuis de longues années ou y possédant des attaches familiales, et à qui il n'est reproché que des faits d'un caractère bénin.

« Quand l'intéressé a interjeté appel, l'examen de sa situation est, en général, différé jusqu'au moment où la Cour a rendu son arrêt, à moins que les faits qui lui sont reprochés ne touchent à l'ordre et à la sécurité publics.

« Dans cette dernière hypothèse, des autorisations de séjour de courte durée sont accordées, le plus souvent, à l'étranger pour lui permettre, soit de se présenter devant le juge d'instruction, soit de comparaître à l'audience. »

Application de l'art. 10 du décret du 2 mai 1938.

Les décrets-lois du 2 mai 1938, relatifs à la police des étrangers, contenaient un certain nombre de mesures inédites qui traduisaient de nouvelles et plus humaines préoccupations (« Cahiers » du 15 mai 1938. — *La Police et les Etrangers*, p. 295).

C'est ainsi que, pour la première fois en matière d'expulsion, l'art. 10 de ces décrets a permis à l'intéressé d'être entendu par un délégué du préfet. Certaines conditions sont exigées, telles que l'entrée régulière en France, le séjour autorisé et l'absence de condamnation correctionnelle. Or, les étrangers établis en France depuis longtemps, titulaires d'une carte d'identité, qui se voient frappés d'un arrêté d'expulsion, sont généralement, éconduits lorsqu'ils demandent l'application de l'art. 10.

Notre association a donc demandé le 30 mars, au ministre de l'Intérieur, de rappeler aux préfets, l'importance de cette mesure et les instructions qu'il a dû certainement donner en vue de l'application du décret du 2 mai.

Application de l'art. 8 du décret du 14 mai 1938. — Cet article 8 a créé une carte d'identité d'un modèle spécial, pour les étrangers qui vivent en France depuis longtemps, ou qui ont rendu des services exceptionnels ou bien encore, que des attaches particulières retiennent sur notre sol.

Or, cette disposition qui distingue et favorise les éléments les plus dignes d'intérêt parmi les étrangers, n'a pas été mise en vigueur.

Nous avons protesté, le 5 avril, auprès du ministre de l'Intérieur, sur la non-application de cet article.

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

Nos interventions

Du 28 mars au 7 avril 1939, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Eure : Grèves du 30 novembre 1938, Pierre Grenie, Finances.

Haute-Loire : Planche Jean, Pensions.

Mayenne : Grunau Augustine, P.T.T.

Meuse : Mathieu, Finances.

Meuse : Piantoni Jean, Justice.

Nord : Demortière Léon, Justice.

Hautes-Pyrénées : Grèves du 30 novembre 1938, Camecas-

se, Education nationale.

Sarthe : Bikel Max, Intérieur.

2° Affaires soumises par les Sections.

Bougie : Belkerfa Larbi, Pensions.

Dampierre-s-Salon : Ovigne Henri, Pensions.

Dinan : Billois, Marine.

Douala : Cameroun, Société nationale protection des tra-

vailleurs, Colonies.

Draguignan : Blanco Garcia ; Carceres Carrero, préfets du Var et de la Vienne.

Eaubonne : Caporal Settinio, Intérieur.

Grenoble : Barrio Carmen, Bielous Jules, préfet de l'Isère ; Bielous Jules et Stekolé Sonia ; de Mateo Augusto, préfet des Pyrénées-Orientales ; Lowy Otto, Travail.

La Rochelle : Actualités cinématographiques, censure, Intérieur.

Marseille : Castagna François, Casubolo Joseph, Dekhtian Soukhev, Rossi Angelo, Vanni Pierre, Justice ; Pagliarini Orlando, Ventimilla Julian, Intérieur.

Montior-le-Rotrou : Doncel Luis, Intérieur.

Montpellier : Enfants, mesures préventives c, la criminalité des, Santé.

Mostaganem : Blumenthal Vitezslave, Justice.

Mulhouse : Goldenberg Elie, Justice ; Wolf Jules (époux), Intérieur.

Nantes : de Gennaro Saverio, Préfet de la Loire-Inférieure.

Nice : Dantz, réfugiés.

Oran : Oran, réfugiés espagnols, situation des, Vice-Président du Conseil.

Paris-9° : Linz Charles, Intérieur.

Poitiers : Raffoux Jean, Education nationale ; Roucher Roger, Guerre.

Pont-de-Cheruy : Corraud Alexandre, Justice.

Pont-Remy : Tuberculose pulmonaire, protection contre la contagion dans les écoles, Santé.

Prades : Mitjaville Eugène, Gouverneur général de l'Algérie.

Rombas : Zuccolo Jean-Joseph, Intérieur.

Rosny-sous-Bois : Margarit Virgile, Justice.

Straasbourg, Saverne : Grimm Georges, Agriculture.

Saint-Sulpice-les-Feuilles : Amadieu Marie-Aimée (Mlle), Pensions.

Toulouse : Genzano Giacomo, Intérieur.

Troyes : Silenko Romain, Justice.

Vaujours : Thomasse Mireille, P.T.T.

Verdun : Mayer Gutman (époux), Intérieur.

Villeurbanne : Jeandel Auguste, Travail.

3° Affaires soumises par les Ligues étrangères

Comité allemand : Grossman Rudolf, Heiden Karl, Herzberg Paul, Plawner Herman, Posener Ervin, Intérieur.

Ligue espagnole : Réfugiés espagnols, autorisation d'installation de refuge à Saint-Cyr-sur-Morin, Intérieur.

Ligue hongroise : Glasz Emerique (époux), Miklos Etienne, Roth André, Roth Joseph, Wassy Nicolas, Intérieur.

Ligue italienne : Ardizzi Alfredo, Bianchi Luigi, Blesio Francesco, Cerini Ascanio, Decortes Bruno, Fabbroni Ciro, Genzano Giacomo, Gironi Giovanni, Goldszol Chaim, Grassi Enrico, Marinangeli Nunzio, Marine Silvano, Masutte Mario, Mocerlin (famille), Munarini Enea, Noti Lidia, Pietroboni Agostino, Scroggheri Antonio, Spallini Ezio, Tortora Michele, Tussat Tranquilo, Olivelli Francesco, Vaitovaz Vitale, Zanasi Gelindo, Zibetto Maria, Intérieur ; Minguzzi Andréa, Piccoli Angelo, Tedeschi Luigi, Justice ; Inzana Antonio, Nicolich Joseph, Travail ; Bertolini Ernesto, Préfet de Meurthe-et-Moselle ; de Gennaro Saverio, Préfet de la Loire-Inférieure ; Greggio Antonio, Préfet de Police.

Ligue polonaise : Heller Joseph, Jungfrau Isaak, Kleszczelski Jurechen, Préfet de Police ; Licht Nusyn, Lipiec Chisza, Najman (Mlle), Réfugiés polonais des brigades internationales dissoutes, Szmarjer Dora, Szyer Moszko, Weissman Léopold, Wigdorowicz Kalman, Wuzek Hana, Zebrun Piotr, Intérieur.

Réclamations

Nous prions les Sections intéressées de bien vouloir nous faire retour des dossiers suivants, que nous leur avons transmis pour enquête et avis :

Genève : Jasienski Eugène.

Metz : Stern B.

Nîmes : S.N.C.F., licenciement.

Saigon : Fonctionnaires mis à la retraite, décret du 10-8-38.

Tananarive : Madagascar, liberté de la presse.

SITUATION MENSUELLE

Sections intallées

23 mars 1939. — Monpazier (Dordogne), président : M. Jean Bourdy.

23 mars 1939. — Domène (Isère), président : M. Isidore Péronnard, rue Gustave-Rivet.

31 mars 1939. — Chateaudon (Puy-de-Dôme), président : M. Gouillardon, conseiller d'arrondissement.